

# ICN

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
**SETTIMANALE CORSU**

SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
D'INFORMAZIONE



세계합기도 진흥회



**SPORTS**

# Passion Dragons

## UMI-NO-NAKA

*Le Soleil Levant  
à  
Ajaccio*



## CULTURE

*Marie-Josée  
Cesarini-Dasso,  
une vie de roman*



1,60€

SEMAINE CORSE P4 • SALON DES SENIORS P7 • BRÈVES P18 • AGENDA P23



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

*a Radiò di a Corsica*

**Alta**  
frequenza

**A RADIO DI A CORSICA**

*Di poi più di 30 anni*

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**  
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

[WWW.ALTA-FREQUENZA.COM](http://WWW.ALTA-FREQUENZA.COM)

## La K

Écrire un petit billet léger, telle était la consigne que je m'étais donnée. Toujours compliqué avec l'actualité, la vraie, de ces derniers mois. Mais le cas, non, la K est arrivée en même temps que la fashion week : ce grand événement qui intéresse peu de monde mais qui souligne à chaque fois la différence de priorités entre ses participants et le reste du monde. Donc pour ceux qui n'auraient pas suivi, la K(ardashian) s'est fait voler par des panthères roses reparties à vélo, bagues, diamants et portables pour une valeur estimée à plus de 9 millions d'euros ! L'histoire ferait presque rire si elle ne soulignait pas, encore une fois, l'importance démesurée donnée à ce type de nouvelle.

On a dit petit billet léger cette semaine ! Donc je ne vous parle pas de ce couple qui s'est suicidé à Villejuif la semaine dernière pour quelques loyers impayés. Je n'aborde pas la dernière décision du gouvernement qui a promis d'acheter plusieurs TGV rebaptisés TPV pour sauver - pour quelques mois seulement, soyons lucides - 500 emplois à Belfort. Nouvelle gabegie de plusieurs centaines de millions d'euros qui sera à la charge des contribuables.

Bien-évidemment, pas un mot sur les Aleppins qui n'en finissent pas de mourir sous les bombes du régime de Bachar El Assad et devant une Europe divisée qui ne sait plus ou ne veut plus agir. N'abordons même pas le génocide des Yezidis à seulement cinq heures de Paris.

Non, rien de tout cela parce que je vous ai promis du léger comme ces médias qui en mettant en exergue le malheur financier de la pauvre K(im), nous ont presque fait croire que le monde ne tournait qu'autour de ses rondeurs. « Une presse qui préfère répondre aux attentes d'un public qui va droit au solide, à ce qui lui donne un plaisir matériel, palpable, immédiat, qui ne lui coûte pas de fatigue et qui ne fasse pas travailler le cerveau. » dixit Dino Buzatti. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU  
A MODU NOSTRU

## Una volta di più

Si sà ch'ind'u rughjone pariginu ci sò carrughji più chè sensibili. Di regula, a stampa ne parla poch'è micca. Ma sta dumenica, a viulenza hà toccu torna alti livellii in l'Essonna. Per disgrazia, ùn hè micca a prima volta ch'ella accade. Ghjè a pupulazione chì a face sapè ma dinù e vittime e più currente, vale à di e forze di securità chì sò azzuffate spessu da giovani coprifacciati, armati di petre o di misture Molotov. Hè statu più chè periculosu st'ultimu cuntrastu, postu chì 4 pulizzeri sò stati brusgiati è feriti seriamente; sò ancu passati vicinu di a morte. Bella sicura, hà reagitu u Ministru di l'Internu ma senza riflette bè à a purtata di u qualificativu ch'ellu hà adupratu da definisce l'autori di sti fatti gravissimi. L'informazione hà fattu prestu u giru di e rete suciale. Si sò alzati tutti l'eletti naziunali dopu à a cacciata di Bernard Cazeneuve. È francamente ùn pudimu di ch'elli anu tortu. « Sauvageons » ùn averà trovu chè què per chjamà issa ghjente di a quale i cumpurtamenti sò propiu quelli di criminali ? Hà pruvatu quantunque di ripigliassi ricunniscendu, in fin'di contu, ch'in sta parulla ci era a nuzione di « salvaticu » è ch'ellu hè statu « un affrontu feroce cù u scopu veru di tumbà ». Ùn sò bastate ste spiegazione, in particolare per a diritta è a stretta diritta, chì anu fattu valè, trà stu pusizionamentu di u Ministru di l'Internu, u lascia corre di u governu in quantu à a securità. Qualchi ghjornu fà, ramintemu ch'ellu ci hè statu in Parigi u prucessu di i militanti di a Ghjuventù Indipendentista Niculaiu Battini, Stefanu Tomasini è Ghjiseppu Maria Verdi chì sò stati qualificati, elli, subito subito, di terroristi, è trattati cum'è tale, per avè sfundatu u purtò di a sottu prefettura di Corti, in u 2012, ind'u quadru d'una manifestazione. 8 anni di prigiò per u primu, 5 è 6 anni per i dui altri. Una cundanna assai dura è pisava per sti giovani chì ci mostra - una volta di più - chì l'auturità pulitiche è ghjuridiche ùn ammaestregghjanu micca l'affari di listessa manera trà u cuntinente è a Corsica. D'altronde, quand'ellu si feghja l'attualità di i mesi scorsi è ch'ellu si casca nantu à altri fatti diversi, hè chjaru u custatu: ci hè un problema prufundu ind'u funziunamentu di a Ghjustizia francese. Ùn hè micca d'oghje è chì ne serà dumane ? ■

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista,  
12, Quai des Martyrs de la Libération,  
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication - Rédacteur en chef  
Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email: journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),  
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

## BUREAU DE BASTIA - RÉDACTION

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales - Tél. 04 95 32 89 92

## BUREAU D'AJACCIO - RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO  
Tél. 09 67 48 71 56 - 04 95 32 89 95

Annonces légales - Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoi,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 03191 88773 - ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

**Vous** vivez  
en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
la région de Bonifacio  
ou le Sartonais,  
**vous** avez  
une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive

dans votre bassin de vie ?

**Vous** souhaitez mettre  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour ?

**Vous** aimez écrire et/ou  
prendre des photos ?

**L'ICN recherche  
des  
correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

**BIENTÔT SUR iTÉLÉ :  
LA VICTIME TÉMOIGNE !**



UNREPORTAGE DE PEGGY B.

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICnActu>

# D'un régime dérogatoire à un véritable statut social et fiscal



Photo Manon Perelli

**Le 9 octobre, le président de l'Assemblée de Corse a fait le point sur l'avancement des travaux qu'il a initié depuis le début de sa mandature en matière de fiscalité. Aux côtés de chefs d'entreprises, il a présenté un document concret qui constituera une base de travail pour la suite.**

« **C**onstruire un véritable statut fiscal pour la Corse. Dès sa prise de fonction, le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni s'est astreint à mettre cette question fondamentale au cœur de sa mandature. Le 9 octobre dernier, il a tenu une conférence de presse aux côtés de César Filippi, président du « Cercle des maisons corses » et de Jean-Marc Ettori, président de Corsicatours, afin de faire le point sur l'avancée des travaux que son cabinet a entrepris en la matière. « La Corse dispose d'un régime fiscal qui est fait de dispositions hétéroclites qui se sont accumulées au cours du temps mais qui n'ont pas forcément une grande cohérence et surtout qui ne sont pas garanties dans le temps puisque, à l'occasion du vote de chaque loi de finances, cela est remis en question. Nous voulons donc passer à un statut qui serait cohérent et orienté dans le sens du développement de la Corse et qui bénéficierait d'une pérennité dans le temps », a introduit le président de l'Assemblée de Corse.

Après de longs mois de travail, au cours desquels ont été consultés l'ensemble des syndicats, des organisations socio-professionnelles, des organisations agricoles, et des experts en matière économique et fiscale, un document fourni a été élaboré. Un pas déterminant pour passer de ce régime dérogatoire à un véritable statut fiscal et social.

Ce document, présenté lors de la conférence de presse, pointe en premier lieu l'importance de la reconnaissance de la justification et de la légitimité d'un statut dérogatoire. « La première bataille, c'est de faire admettre que la Corse ne demande pas des avantages indus, mais simplement la justice », a ainsi martelé Jean-Guy Talamoni, « Le droit européen est très clair, notamment l'article 174 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne qui dispose que les îles, ou régions de montagne, ou régions d'Europe dépeuplées doivent avoir un traitement particulier. Nous, nous réunissons les trois critères », a-t-il développé. À l'appui, il a aussi cité la jurisprudence européenne qui considère que « la discrimination consiste

également à traiter de façon identique des situations différentes ». « Cela veut dire que notre demande de dérogation est justifiée par le droit européen et par la jurisprudence européenne », a-t-il ainsi exposé. Pour illustrer cette démonstration, un différentiel chiffré a été établi au travers l'exemple du tourisme. Une expertise comptable qui prouve que les entreprises corses sont confrontées à une réalité d'exploitation défavorable par rapport aux régions continentales et ne peuvent de facto pas être concurrentielles.

Le document insiste par ailleurs sur le principe de responsabilisation. « Contrairement à une idée répandue de l'autre côté de la mer, nous ne réclamons pas un euro de plus au Trésor public français », a souligné Jean-Guy Talamoni, en rappelant la demande de transfert d'une part du produit TVA à la place de la Dotation Globale de Fonctionnement qui a été faite par la Corse, et dont le principe a été accepté il y a quelques jours par le gouvernement.

Enfin, ce document expose 40 propositions très concrètes au bénéfice de l'ensemble des Corses, divisées au travers cinq objectifs. En premier lieu, pour les particuliers, les mesures visent à « améliorer les conditions de vie des Corses ». Au point de vue des entreprises, l'objectif général est de « créer un environnement fiscal et social favorable ». Un troisième objectif aspire à « permettre un développement territorial équilibré ». Des mesures sont également proposées pour « soutenir les secteurs moteurs et développer de nouveaux secteurs économiques ». Enfin, le dernier objectif cherche quant à lui à « générer de nouvelles recettes pour la CTC tout en préservant les équilibres sociaux et en valorisant le patrimoine naturel ».

« Ce document ne constitue pas un aboutissement mais une base que nous croyons solide », a indiqué Jean-Guy Talamoni. Les travaux d'élaboration du statut fiscal et social entrent en effet désormais dans leur dernière phase d'élaboration. « Très vite, les institutions de la Corse auront à en discuter et des discussions avec le gouvernement seront ensuite nécessaires », a conclu le président de l'Assemblée. ■ Manon PERELLI

LITTÉRATURE

# En route pour le Goncourt des lycéens

**Pour la première fois dans l'Académie de Corse, une classe de Seconde du lycée Fesch participe au célèbre concours.**

**Jusqu'à mi-novembre, ces jeunes lecteurs vont se plonger dans le monde de la littérature française contemporaine.**

Ils vont vivre une aventure littéraire inoubliable! Les 31 élèves de la Seconde 5 du lycée Fesch d'Ajaccio ont été retenus pour participer au Prix Goncourt des lycéens 2016. Une grande première pour une classe de l'Académie de Corse.

Ce concours créé en 1988 à l'initiative de la Fnac et d'un professeur de l'académie de Rennes, avec le soutien de l'Académie Goncourt, est devenu au fil des ans un événement phare de la rentrée littéraire. Organisé en collaboration avec le ministère de l'Education Nationale, il donne chaque année l'opportunité à près de 2000 lycéens, issus de 50 classes, de découvrir l'univers de la littérature française contemporaine et de choisir leur lauréat.

Depuis la rentrée, et ce jusqu'à mi novembre, les jeunes Ajacciens sont ainsi plongés tout entiers dans la quinzaine d'ouvrages de la sélection, encadrés par leur professeur de lettres, Marie-Laure Cera-Paoli, et par Marie-Josèphe Nivaggioli, professeur documentaliste. Au delà de ces lectures, les lycéens participent également à diverses activités autour de ces livres, à l'instar de mini-débats, recherches documentaires, rédactions d'articles critiques et autres café-littéraires. «*Tout cela apprend aux élèves à communiquer sous toutes les formes possibles: prise de parole, rédaction argumentative, et aussi échanges entre eux*», note Marie-Laure Cera-Paoli. Un véritable projet pédagogique que l'enseignante a souhaité articuler autour du thème «*partager le plaisir de la lecture: du lec-*

*teur solitaire au lecteur solidaire*».

Au terme de leurs lectures, les lycéens du Fesch choisiront les trois titres qu'ils ont le plus aimé et un délégué qui ira représenter la classe aux jurys régionaux à Marseille, le 14 novembre. Dans le même temps, cinq autres jurys régionaux se réuniront à Paris, Lyon, Nantes, Metz et Rennes et un tiercé de romans finalistes sera révélé dans chaque région. Le 17 novembre, si le jeune Ajaccien est retenu à Marseille, il participera au jury final à l'opéra de Rennes où 13 lycéens, représentants régionaux, proclameront leur lauréat 2016. ■ **Manon PERELLI**

## UN GONCOURT AU FESCH!

Hasard des choses, Jérôme Ferrari, auteur insulaire, lui même récipiendaire du fameux prix Goncourt «version adultes», exerce au lycée Fesch. Un détail qui ne manquera pas sûrement pas d'inspirer les jeunes Ajacciens. «*Je suis très content qu'une classe insulaire soit sélectionnée et que ce soit dans mon lycée*», a indiqué l'auteur, «*Ce prix Goncourt des lycéens les met pour la première fois dans une position de lecteurs adultes, autonomes, dont l'esprit critique est pris en compte. De plus, cela fait sortir la lecture du cadre scolaire. Ils ont un rapport avec les livres qui est indépendant de toute évaluation, et ils apprennent que la lecture est avant tout un plaisir*». ■ **MP**

## LA SÉLECTION OFFICIELLE

*Tropique de la violence*, Nathacha Appanah  
*L'enfant qui mesurait le monde*, Metin Arditi  
*Ma part de Gaulois*, Magyd Cherfi  
*La succession*, Jean-Paul Dubois  
*Petit pays*, Gaël Faye  
*Possédées*, Frédéric Gros

*Lætitia ou la fin des hommes*, Ivan Jablonka  
*Cannibales*, Régis Jauffret  
*Continuer*, Laurent Mauvignier  
*Babylone*, Yasmina Reza  
*Chanson douce*, Leïla Slimani  
*L'affaire Léon Sadorski*, Romain Slocombe  
*L'insouciance*, Karine Tuil



U PATTU IMPIEGU

## Pour créer (vraiment) des emplois



**Le 11 octobre, Jean-Christophe Angelini, président de l'Adec, Géraldine Morillon, directrice de la Direccte et Pierre Peladan, directeur régional de Pôle Emploi, ont présenté U Pattu Impiegu. Son but est aussi simple que crucial: mieux cibler les aides à l'emploi. En direction des demandeurs qui en ont le plus besoin. Et des entreprises « socialement et économiquement responsables ».**

**D**epuis 2010, l'Assemblée de Corse a délibéré maintes fois sur l'aide à l'emploi, à laquelle, entre 2010 et 2015, la CTC a consacré 15,9 M€ en crédits de paiement pour 1 442 emplois créés. Toutefois, relevait l'actuel Exécutif, « les dispositifs proposés, trop ouverts, n'ont pas permis de cibler les publics particulièrement touchés par le chômage et donc devant bénéficier de l'effort financier public ». Ainsi est-il « souvent apparu que les aides à l'emploi ne bénéficiaient pas toujours aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi » et étaient susceptibles d'aller à des créations d'emplois, certes nouvelles, mais concernant « des salariés en poste dans d'autres entreprises », l'aide glissant subtilement vers un soutien « à des transferts d'emplois, d'une entreprise vers une autre ». Une fois vérifié qu'on peut contribuer à créer des emplois sans contribuer systématiquement à la régression du chômage, il fallait tirer un enseignement de l'expérience.

En juillet dernier, l'Assemblée de Corse adoptait donc à l'unanimité le rapport sur la rationalisation des dispositifs et des aides à l'emploi, U Pattu Impiegu. Il se traduit par la suppression des 34 mesures d'aide à l'emploi pré-existantes, auxquelles se substitue une seule mesure et la création d'une plateforme territoriale associant Adec, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et Pôle Emploi, auxquels s'ajoutera un réseau d'acteurs de proximité – Missions locales, Cap emploi... Une mise en synergie qui offre « un degré de coordination plus aboutie » a expliqué Jean-Christophe Angelini, président de l'Adec, lors de la présentation de cette démarche commune le 11 octobre, à Ajaccio. Pour Géraldine Morillon, directrice de la Direccte, ce dispositif « novateur » qui « en plus d'une coordination, apporte une complémentarité », vient « au bon moment » pour aider les entreprises. Particulièrement, souligne-t-elle, celles qui « font le lien entre la compétitivité et la qualité, la durabilité, de l'emploi qu'elles proposent » et auxquelles il s'agit de permettre « bel et bien d'investir sur le long terme – car l'embauche est un investissement de long terme ». Une complémentarité « efficace » renchérit

Pierre Peladan, directeur régional de Pôle Emploi, estimant que la plateforme permettra de « bien identifier les besoins des entreprises pour leur amener des demandeurs d'emploi qu'on fera monter en compétence, [...] réorienter les budgets vers ceux – entreprises comme demandeurs d'emploi – qui en ont le plus besoin ».

Autre élément nouveau, une plus grande réactivité, grâce à une procédure simplifiée via le numérique. Ce qui permettra de gagner du temps fou, et pour le dépôt et pour le traitement des demandes d'aide, sans sacrifier à la précipitation: l'octroi d'aides sera soumis à vérifications afin de s'assurer que l'argent public va effectivement à une création « nette », au bénéfice d'un demandeur inscrit au Pôle Emploi de Corse.

U Pattu Impiegu vise aussi à un meilleur suivi des entreprises et des emplois soutenus par la CTC et/ou l'Etat avec l'instauration d'un protocole de partage des données, à une plus grande adaptation et une meilleure articulation des actions via des réunions mensuelles. Pour Jean-Christophe Angelini, il s'agit d'apporter à la question du chômage « une réponse qui ne soit pas cosmétique, mais structurelle, profonde et durable » pour, au delà d'une stratégie de développement, remporter un « combat pour l'emploi, pour l'Homme ». ■ Elisabeth MILLELIRI

**REPÈRES**

**4 publics ciblés:** demandeurs inscrits à Pôle Emploi Corse depuis au moins 6 mois; bénéficiaires des contrats d'avenir et du plan 500 000 formations; personnes en difficulté d'insertion professionnelle, jeunes ayant bénéficié d'un contrat d'avenir et personnel et, ce qui est plus nouveau, jeunes diplômés.

**3 conditions vérifiées:** que dans les 2 ans précédant le recrutement, l'entreprise n'a pas licencié et/ou diminué son effectif par une procédure légale; que la création d'emploi accroît effectivement de façon calculable l'effectif en place dans l'entreprise; que la personne recrutée était bien en demande d'emploi ou en formation.

**2 M€ d'aides par an**

SALON DES SENIORS

# Ajaccio à l'heure du silver

**Les 20 et 21 octobre, Ajaccio accueille pour la première fois le Salon des Seniors.**

**Un événement qui vise à apporter des réponses précises aux questions et aux attentes des plus de 60 ans et de leurs proches, dans différents domaines.**

**Et qui, en Corse, concerne, potentiellement, plus de 33% de la population.**

**D**ébut janvier 2010, l'Insee recensait en Corse 104 000 «seniors âgés de plus de 55 ans», soit 33,5 % de la population. Un taux qui, déjà, plaçait l'île au 5<sup>e</sup> rang des régions les plus âgées de France métropolitaine. Leur part dans la population est supérieure à la moyenne nationale et elle va se renforcer dans les années à venir. Le vieillissement rapide de la population sera même «le trait marquant de la démographie insulaire dans les décennies à venir». Selon les projections de l'Insee, en 2040, sous réserve que les tendances démographiques récentes se confirment, la Corse devrait compter 350 000 habitants, dont un sur trois aura plus de 65 ans (contre une sur cinq actuellement) et un sur huit aura plus de 80 ans. Dans le même temps, l'espérance de vie devrait continuer d'augmenter. De fait, la population corse deviendrait ainsi la plus âgée de France. Ce vieillissement très rapide concernera, peu ou prou dans les mêmes proportions, la Corse-du-Sud et la Haute-Corse. Après un titre «d'île de Beauté» se profile donc celui de «silver island»? Reste qu'une telle évolution est à anticiper au mieux. C'est ainsi qu'en mai dernier, Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie a lancé officiellement la création du «Silver Economie Pôle Corsica», dans le cadre de la loi de 2015 pour l'adaptation de la société au vieillissement.

Autre signe tendant à indiquer que cette thématique est et sera de plus en plus dans l'air du temps, le fait qu'Ajaccio accueille cette année, pour la première fois, le Salon des Seniors qui se tiendra du 20 au 21 octobre au Palais des congrès. La Ville y aura du reste son stand. C'est que, explique le député-maire, Laurent Marcangeli «Les plus de 60 ans représentent 27% de la population ajaccienne. Il est essentiel que ces seniors prennent toute leur place dans la vie sociale locale. C'est pourquoi la Ville d'Ajaccio développe de mul-

tiples actions et activités qui concourent à entretenir les rapports intergénérationnels, à prévenir le repli sur soi et à combattre l'isolement [...] Les visiteurs seront accueillis sur le stand de la Ville par l'équipe dynamique du Pôle Seniors du Centre communal d'action sociale. Ils pourront retrouver toutes les informations utiles sur les différents services proposés par le Pôle seniors, et plus largement par les autres services de la Ville. Ce stand sera aussi un lieu d'échanges et de sensibilisation sur les droits, les services, les aides auxquels peuvent prétendre les seniors. Les seniors qui le souhaitent pourront, après un premier contact sur le stand, prendre rendez-vous pour un entretien individuel avec nos animatrices ou nos travailleurs sociaux.»

Comme il le fait depuis maintenant 3 ans en région Paca, ce Salon des Seniors se propose en effet de rassembler en un même lieu tous les acteurs (outre les services municipaux concernés, les associations locales, les entreprises privées), qui œuvrent pour le mieux-vivre des retraités et des personnes âgées afin de répondre à leurs interrogations et à celles de leurs proches. Ses organisateurs se font fort d'apporter «une réponse précise, un savoir-faire et une expertise dans tous les produits et services spécialement dédiés au plus de 60 ans ou à nos aînés en situation de dépendance: audition, vue, remise en forme, médecine douce, beauté, cosmétique, maisons de retraite, services à la personne, prévoyance, assurance, immobilier, patrimoine, aménagement et confort de l'habitat, conduite, sécurité, etc». L'événement se veut aussi propice aux échanges, aux rencontres, à la convivialité, en proposant aux visiteurs des animations, des thés dansants, des offres spéciales, des conseils pratiques sur les thèmes tels que les loisirs, les voyages, les sports ou la gastronomie. L'entrée est libre. ■ KN

**Savoir + :** [www.le-salon-des-seniors.fr](http://www.le-salon-des-seniors.fr)



**98,4** de déficit pour le compte administratif 2015 de la CTC: après «rétablissement de la sincérité des écritures», la Chambre régionale des comptes, dans un rapport rendu public par France 3 Corse, a confirmé à 90% le trou dans la caisse de l'institution dénoncé par la nouvelle majorité.

**500 000** passagers transportés, dont 300 000 vers la Corse, un taux de remplissage du fret en augmentation de 40 % et un chiffre d'affaires de 170 M€: un premier bilan « positif » pour la compagnie maritime Corsica Linea.

**27,4** de déficit structurel prévisionnel et une insuffisance de financements pour couvrir les dépenses qui atteindrait 31,7 M€ pour 2015: pronostic sombre pour le Centre hospitalier d'Ajaccio après auscultation par la Chambre régionale des comptes.

## ISULA SURELLA Question qui « gène »

Le 18 juillet dernier, Tiziana Life Sciences annonçait avoir acquis, pour la modique somme de 258 000 €, 230 000 échantillons biologiques prélevés sur « quelques 13 000 résidents de la région sarde d'Ogliastra, traçables d'un point de vue généalogique » sur près de 400 ans (ICN n°6623). Une excellente affaire puisque, peu après la transaction, à la bourse de Londres, les actions de cette société anglaise de biotechnologie spécialisée dans la recherche en immunologie et oncologie s'envolaient littéralement. « *Le coup du siècle*, affirme le député sarde Mauro Pili, qui évalue le profit réalisé par Tiziana Life Science à 60 M€ ». Autant dire que les Sardes ont été floués. Toutefois, à la mi-août, à la faveur d'une enquête sur le vol présumé d'échantillons dans une autre biobanque, le procureur Biaggio Mazzeo était amené à soulever une question « délicate »: les données acquises par la société anglaise étaient précédemment la propriété de Shardna, biobanque fondée en 2000 grâce à un partenariat public-privé et pionnière en Italie dans le domaine de la recherche sur le génome était cotée en bourse. « *Les échantillons ont été recueillis à l'origine par une institution publique puis acquis par une société privée. Dans ce cas, le consentement des donneurs est-il toujours valide ?* » Bonne question. Qui a été soumise par Mauro Pili au Garant de la protection des données personnelles, autorité administrative indépendante. Dont la réponse a été nette et claire: un consentement renouvelé des donneurs est nécessaire. ■

Sources: Unidos, Le Scienze, Cagliariipad

## L'IMAGE DE LA SEMAINE



Source: Randstad

## IL FALLAIT LE DIRE

Sur France 3 Corse, le 10 octobre, le conseiller territorial Le Rassemblement **Jean-Martin Mondoloni**, commentant le rapport d'expertise de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la CTC à compter de l'exercice 2014 a estimé que

**« Paul Giacobbi ne peut plus désormais faire le pari de la mauvaise foi sur ce sujet ».**

Ce qui est certain, c'est qu'on ne saurait le taxer d'être petit joueur.

**« En commission, le statut «d'île Montagne» a été accordé à la Corse. Je m'y étais engagé auprès des élus corses qui m'avaient convaincu ! »**

a twitté le 10 octobre **Jean-Michel Baylet**... pour lequel, manifestement, l'expression pourtant consacrée de «Corse, montagne dans la mer » a nécessité une laborieuse explication de texte.

## HAUT

La problématique des îles devrait être « au cœur des préoccupations de la présidence maltaise » du Conseil de l'Union européenne dès janvier 2017 a annoncé Jean-Guy Talamoni lors de sa visite officielle à Malte. La Corse, a ajouté le président de l'Assemblée de Corse, devrait par ailleurs « participer aux événements organisés dans le cadre » de cette présidence. Ça c'est du pays ami...

## BAS

Camille de Rocca-Serra a de la suite dans les idées, mais s'il a défendu celle-là pied-à-pied, force est de constater qu'elle a été classée sans suite. Le 11 octobre, lors de l'examen du projet de loi relatif aux territoires de montagne, il avait déposé un amendement reprenant à titre expérimental sa proposition de loi visant à instaurer un nouveau type de contrat, le CDI saisonnier. Amendement maintenu malgré un avis défavorable, et qui a été repoussé.

## FRAGILE

Manif' devant l'Odarc à Ajaccio le 10 octobre, réunion de crise avec les représentants de l'Etat, le lendemain à la CTC... et les agriculteurs de Corse, comme ceux des DOM-TOM, continuent à faire les frais d'un cafouillage de logiciel. Et quels frais: 15 M€ au titre de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels pour 2015 qui ne sont toujours pas versés. Mais qu'attendre de bon d'un logiciel nommé Isis, comme la déesse qui préside aux rites funéraires ?



N° 01

## ACIER CONSTRUCTION INDUSTRIELLE INSULAIRE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social :

Chez Mr BIANCARDINI Jean Pascal  
Résidence OTTAVI - Villa 2  
20240 Ghisonaccia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GHISONACCIA du 20 septembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

**ACIER CONSTRUCTION INDUSTRIELLE INSULAIRE**

**Siège social :** Chez Mr BIANCARDINI Jean Pascal - Résidence OTTAVI - Villa 2 - 20240 Ghisonaccia

**Objet social :** La maintenance de machines industrielles,

La fabrication, la conception, l'étude ou le négoce : de matériel spécialisé dans l'environnement ou dans le contrôle d'accès, de mobilier urbain, ainsi que la fabrication, la conception, l'étude ou le négoce et montage de chambre froide, de stockage et laboratoire industriel.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 7500 euros

**Gérance :** Mr BIANCARDINI Jean Pascal demeurant Résidence OTTAVI - Villa 2 - 20240 Ghisonaccia

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 1er octobre 2016, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** SCI PSS

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Capital :** Mille euros

**Siège :** 20 rue César Campinchi - 20200 Bastia

**Objet social :** Acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France.

**Durée :** 99 ans

**Apports en numéraire :** 1000 euros

**Gérant :** M. Pascal SIBELLA

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour unique insertion,  
la gérance.

N° 03

**FFPJE**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-09-2016 fait à Venzo-lasca [2B], il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société par Actions Simplifiée  
**DENOMINATION :** FFPJE

**SIÈGE SOCIAL :** 47 Place Chiostra - 20215 Venzo-lasca

**OBJET :** La société a pour objet directement et indirectement principalement la prise de participation par voie d'apport ou d'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de participation et valeurs mobilières dans toutes sociétés industrielles, commerciales, immobilières et financières. La mise en oeuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle en participant activement à la définition des objectifs et de leur politique économique.

L'assistance financière administrative, comptable, commerciale, technique ainsi que la gestion de la trésorerie pour les sociétés du groupe et toutes opérations pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.  
**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**CAPITAL :** 1000 euros entièrement libéré

**PRÉSIDENT :** Monsieur FEDERICI Pierre né le 27-08-1988 à Bastia [2B], demeurant 47 Place Chiostra - 20215 Venzo-lasca, de nationalité Française, pour une durée illimitée.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :**

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES :** Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

**IMMATRICULATION :** Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Serra di Ferro du 26/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** 20132 PPE

**Siège social :** Chez Madame REYNAUD, Plaine du Taravo, 20140 SERRA DI FERRO

**Objet social :**

- Location en meublés,  
- Débit de boissons, Snack, Restaurant

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 2.000 Euros

**Gérance :**

- Monsieur Alexandre, Olivier REYNAUD, demeurant Buzzacarello, 20140 SERRA DI FERRO.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

**MJM**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

C/CO Marie-Jeanne ANTONY

2 Allée des Palmiers, 20600 Furiani

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à FURIANI du 03/10/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** MJM

**Siège :** C/Co Marie-Jeanne ANTONY, 102 Allée des Palmiers, 20600 Furiani

**Durée :** Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros  
**Objet :** Commerce de détail de produits divers non alimentaires et alimentaires, cafeterie et vente de boissons. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Président :** Madame Marie Jeanne ANTONY, demeurant 2 allée des Palmiers, 20600 Furiani

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
le Président.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Bastia du 4 octobre 2016, il a été constitué la Société suivante :

**Dénomination :**

**SCI DS DEVELOPPEMENT**

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Objet :** La propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, la construction, la restauration, l'aménagement, la détention, l'administration, la gestion, la conservation et l'exploitation par bail, la mise en location ou autrement de tous biens immeubles.

**Siège :** RN 193, lieu-dit Arbucetta, Casatorra, 20620 Biguglia

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 1.000 euros

**Gérants :** Monsieur David DARY, demeurant route de Monticello, Orniccio, 20200 L'ILE-ROUSSE et Monsieur Dominique SIALELLI, demeurant Villa Les Bruyères, Quartier Colombani, 20200 BASTIA

**Transmission des parts :** Les parts sont librement cessibles entre associés, au profit du conjoint, des ascendants ou descendants de ceux-ci. Toute autre cession est soumise à l'agrément tel que prévu à l'article 13 des statuts.  
La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à CALLENZANA du 10/10/2016 a été constituée une SCI nommée : GESTION INVESTISSEMENT IMMOBILIER  
**Objet :** Acquisition de tout immeuble, construction de tous biens immobiliers, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement. **Sigle :** G21  
**Capital :** 3.000 € (apport en numéraire)  
**Siège social :** 7 RUE LONGUE, 20214  
**Durée :** 99 ans  
**Gérance :** Mme MARIE CATHERINE GUGLIELMACCI, LIEU DIT LE VIVO CHEMIN DE CAMPOSILGO, 20214  
**Immatriculation :** RCS de Bastia.

N° 08

**RAFA**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-10-2016 fait à Bastia, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière

**DENOMINATION :** RAFA

**SIÈGE SOCIAL :** PONTE PRADO - BAT 6 - AVENUE DE LA LIBERATION - 20600 BASTIA

**OBJET :** La société a pour objet l'acquisition à titre onéreux ou par voie d'apport ainsi que la construction de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**CAPITAL :** 500 euros entièrement libéré  
**GERANCE :** Mr GERIN Yannick né le 06-05-1981 à Bastia [2B] demeurant à Ponte Prado - Bât 6 - Avenue de la Libération - 20600 Bastia de nationalité française est nommé gérant pour une durée illimitée.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
la gérance.

N° 09

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés du 29.09.2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :**

**ENERGIES DISTRIBUTION CORSE**

**Siège :** 5573 Panchetta, 20502 AJACCIO

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Plomberie, Climatisation, Chauffage ; Electricité, courants forts, courants faibles, réseaux, câblage.

**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. Pierre-Jean GIUDICELLI demeurant A TRAGONA - 20172 VERO.

**Directeur Général :** M. POLI Jean-Toussaint demeurant à AJACCIO 20000 - Imm. Napoléon - les Jardins de l'Empereur.  
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/10/2016, il a été constitué une SAS dénommée :

**LAVASINA**

**Siège social :** lieu dit erbajolo, r.n.193, 20600 BASTIA

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** Conseil et gestion en immobilier, investissement divers y compris à l'étranger.

**Président :** M. PERES Jean-Marie résidence bella, toga, 20200 BASTIA

**Directeur Général :** M. SCHIRRER-BARTOLI David, joseph poretto, 20222 BRANDO

**Transmission des actions :** Agrément pour toutes les cessions

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque action donne droit à un vote.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

**QUINTE&SENS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Hangar n°7  
Strada-Vecchia, 20290 Borgo

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BORGIO du 16 septembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : **QUINTE&SENS**  
**Siège** : Hangar n°7 - Strada-Vecchia, 20290 Borgo  
**Durée** : Quatre-vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 500 euros  
**Objet** : La gestion d'atelier de cours de cuisine, le commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé ainsi que le service de traiteur  
**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre  
**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président** : Rémi MASSONI, demeurant 6 rue Chanoine Letteron, 20200 Bastia La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**HRAV**

SARL au capital de 2000 euros  
Siège social : Logis de Montesoro  
B 15 - 20600 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 03/10/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : **HRAV**  
**Siège** : Logis de Montesoro, B 15 - 20600 Bastia  
**Objet** : Lavage, nettoyage intérieur et extérieur de tous véhicules  
**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 2000 euros  
**Gérant** : M. Abidi Rachid, demeurant Logis de Montesoro, B 15, 20600 Bastia La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,

**AVIS**

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : **casa cash** **Capital** : 500 euros  
**Siège** : Résidence Nouvelle Cornichebat A 20200 Bastia **Objet** : Commerce de détails de biens d'occasion en magasin.  
**Durée** : 99 ans **Gérant** : Mme Pappalardo Sylvia, chemin de Caragutti Lieudit a Noce 20213 Castellare-di-casinca  
**RCS** : Bastia.

**BAGHARACIA****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2016 fait à Venzolasca il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION** : **BAGHARACIA**  
**SIEGE SOCIAL** : 47 Place Chiostra - 20215 Venzolasca  
**OBJET** : La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.  
**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**CAPITAL** : 200 euros entièrement libéré  
**GERANCE** : Mr FEDERICI Pierre né le 27/08/1988 à Bastia (2B) demeurant à 47 Place Chiostra - 20215 Venzolasca de nationalité française est nommé gérant pour une durée illimitée.  
**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Ajaccio du 28-09-2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : **MOTTIN BTP**  
**Siège** : 9 Avenue du Mont Thabor, Immeuble Logos, 20090 Ajaccio  
**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 1000 euros  
**Objet** : Entreprise générale de bâtiment  
**Président** : Monsieur Gérard Lucien Olivier MOTTIN, demeurant 12 Rue Marboeuf, 20090 Ajaccio  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

**AVIS**

Par acte SSP du 10/10/2016, il a été constitué une SCI dénommée **SCI NINA**  
**Capital** : 1.000,00euros **Siège social** : CAMPO QUERCIO - 20270 ANTISANTI  
**Objet** : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS IMMOBILIERS **Gérance** : Mme MARIE ANTOINETTE TOMINARO, 6 IMPASSE DU PONT DE L'ORTA, AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 20250 CORTE.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

**AVIS**

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/10/2016, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **AEROBEL**  
**Siège social** : HAMEAU DE PROPRIANO, BOITE 55, 20110 PROPRIANO  
**Forme** : SARL Unipersonnelle **Capital** : 1000 € **Objet social** : Conseil et assistance dans le management de tout type d'entreprises **Gérant** : Monsieur FRANCOIS BROCARD, HAMEAU DE PROPRIANO, BOITE 55, 20110 PROPRIANO **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

**AVIS**

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/10/2016, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **TAXI ALEXANDRA** **Siège social** : 8 Rue Bonaparte, Immeuble "Les Roses", 20110 PROPRIANO **Forme** : SASU **Capital** : 300 Euros **Objet social** : Taxi, tous transports de voyageurs **Président** : Mademoiselle Alexandra ARNAUD demeurant : 8 Rue Bonaparte, Immeuble "Les Roses", 20110 PROPRIANO élu pour une durée indéterminée Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Cession** des actions soumise à agrément. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

**MODIFICATION GERANT****I CASEDDI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 Euros  
Siège social : Hameau de Croce,  
Moca Croce  
20140 Petreto-Bicchisano  
R.C.S. Ajaccio 380 721 738

Aux termes d'une délibération en date du 07/06/2016, la collectivité des associés a pris acte du décès de Mme Santa FAGGIANELLI (veuve LOCANDRO) survenu le 03/04/2016 et nommé en qualité de nouveau gérant Mr Jean-Paul LOCANDRO, demeurant Baléone, Lotissement Pasqualini, 20167 SARROLA CARCOPINO, pour une durée illimitée à compter du 03/04/2016.

Pour avis,  
La Gérance.

**AZUR R.H.**

S.A.R.L. au capital de 2.000 Euros  
Siège social :  
Maison près de l'Aqueduc  
20167 Mezzavia  
R.C.S. Ajaccio 808 116 818

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Stéphane MAGNAN de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,  
La Gérance.

**SARL INOX CONCEPT**

RCS Bastia 488 127 879

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-10-2016 a voté à l'unanimité la résolution suivante :  
Mr GERIN Cyril né le 07/11/1986 à Bastia (2B), demeurant à 28 Boulevard PAOLI - 20200 BASTIA, de nationalité française, est nommé gérant à compter du 01-10-2016 pour une durée illimitée. Il remplace Mr SANCHEZ Marc Antoine démissionnaire pour raisons personnelles. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
la gérance.

**AVIS**

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2016, l'associée unique de la **SARL LIBERTY SEA**, au capital de 8000 euros, sise Rue de la Marine, 20110 PROPRIANO, RCS Ajaccio 492 823 588, a pris acte de la démission de M. Romuald CAILLAUD, de ses fonctions de cogérant non associé et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

**AVIS**

A PORTULANA, SC au capital de 30489.8 euros, La Porta 20237 La Porta. RCS Bastia 421233578. A compter A.G.E du 02-09-2016: Démission gérant: BACCHERETTI Jacques. Nomination nouveau gérant: Lise TUPIN (Baccheretti), 40 Chemin de Crête 74500 Larringes. Formalités au RCS de Bastia.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL****S.C.I. COSTARELLA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 100 Euros  
Siège Social : Acquidella Porto  
20150 Ota  
R.C.S Ajaccio : 485 056 477

**AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 Octobre 2016 à OTA, il a été décidé de modifier le siège social anciennement situé : Acquidella Porto - 20150 OTA et fixé à **Route d'Evisa - Porto - 20150 OTA**, à compter du 03/10/2016 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquences. RCS de Ajaccio.

Pour avis,

**2A INFOGRAPHIE**

SARL au capital de 1000,00 Euros  
Quartier Aghjola, 20226 Belgodère  
493638746 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/10/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **LES VILLAS BEL GORDERE, LIEU-DIT LOZARI, 20226 BELGORDERE** à compter du 01/10/2016. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**PNF**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5.000 €  
Siège social : Le Ruppione  
20166 Pietrosella  
814 200 317 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 30 septembre 2016, le président a décidé de transférer le siège social, à compter du 30 septembre 2016 à l'adresse suivante : **Villa Victoria, Boulevard Nice Stephanopoli Comene, 20000 AJACCIO**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Ajaccio.  
Le président.

N° 27

**KRAKANTE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 18.000 euros  
 Siège social : Le Bel Ombra  
 1, Rue Aspirant Michelin  
 20137 Porto-Vecchio  
 RCS Ajaccio 504 392 564

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée KRAKANTE a :

- décidé de transférer le siège social du U CENTRU, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO à l'adresse suivante : **LE BEL OMBRA, 1 rue Aspirant Michelin, 20137 PORTO-VECCHIO**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

Pour avis, La Gérance.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 28

**SARL CAP SOLEIL**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 8000 €  
 Siège social : Hameau Solaro  
 20217 Canari  
 R.C.S : Bastia 521 561 605

Aux termes de l'A.G.E du 30/06/2016, il a été décidé :

- de supprimer l'objet social de la société et de le remplacer par : La fabrication de biscuits, biscottes, pâtisseries de conservation, la transformation et la conservation de fruits, la cuisson de produits de boulangerie, l'achat et la vente de tous produits de boulangerie et de pâtisserie.  
 - de modifier les statuts en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de Bastia.

N° 29

**SAS JCC**

RCS Bastia 820 147 833

L'Assemblée générale extraordinaire du 01 octobre 2016 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

L'assemblée générale décide d'étendre, par création, l'objet social et l'activité de la société à tous travaux de second oeuvre et de finition du bâtiment. Cette activité nouvelle complémentaire s'ajoute à l'activité existante.

L'ARTICLE 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 30

**CK METAL**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 2.000 Euros  
 Siège social :  
 32, Lotissement le Bevinco  
 20620 Biguglia  
 R.C.S. Bastia 791 989 783

Aux termes d'une délibération en date du 03/10/2016, l'A.G.E. a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : Tous travaux de maçonnerie générale, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour Avis,  
Le Président.

N° 31

**HAIR STUDIO**

Société par Actions Simplifiée  
 Unipersonnelle  
 Au capital de 1000 euros  
 Siège social : 4 Lot Rosu-Marinu  
 20145 Sari-Solenzara  
 Immatriculée au RCS d'Ajaccio  
 sous le Numéro 821 084 852

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2016, il a été décidé de modifier l'objet social de la société Hair Studio.

En conséquence, l'article 2 des statuts intitulé « objet » de trouve modifié ainsi qu'il suit : La société a pour objet en France et à l'étranger toutes opérations industrielles, commerciales et artisanales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, et fonds artisanal se rapportant à l'activité de coiffure.

- la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, et fonds artisanal, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus,

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités,

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet, - et plus généralement, toutes opérations industrielles, artisanales, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, artisanales, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Pour avis, Le Président.

N° 32

**AJACCIO BETON**

S.A.S. au capital de 48.936 Euros  
 Siège social : Afa, 20167 Mezzavia  
 312 563 356 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée AJACCIO BETON a décidé :

- de transférer le siège social de : Afa 20167 MEZZAVIA au : **Lieu-dit Trenta Costa, Z.I. de Baléone, 20167 SARROLA-CARCOPINO** à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de nommer Mr Jean-Marc, Lucien BONELLI, demeurant Piscia Rossa, 20167 SARROLA-CARCOPINO, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 33

**G.F.**

Société Civile Immobilière  
 Au capital de 1500 euros  
 Siège social : 5, Place Vincetti,  
 20200 Bastia  
 RCS Bastia 487 975 666

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 31 Août 2016, les modifications apportées à la société présentent les caractéristiques suivantes :

**Nouvelle dénomination sociale : A.T.N.F**  
**Siège social : 5 Place Vincetti, 20200 BASTIA**

**Nouvelle - Gérante : Madame Valérie BARBONI, demeurant 15 Bd Paoli, 20200 BASTIA, née le 23 août 1973 à BASTIA, de nationalité Française, célibataire**  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

N° 34

**Société Civile Immobilière****« U LIBECCIU » »**

Résidence Maria Stella  
 Quartier Santore, 20260 Calvi  
 RCS Bastia 524240926  
 Au capital de 1000 euros

Le 19 septembre 2016, l'AGE a décidé :

\* de nommer gérante Madame KASMI-RAK Dominique, épouse TELLE demeurant Résidence Maria Stella, quartier Santore, 20260 à CALVI à compter de ce jour en remplacement de Madame TELLE Ingrid épouse HERVIEU.

\* De modifier l'article 13 des statuts suite au changement de gérant.

\* De transférer le siège social et modifier l'article 4 des statuts.

Le nouveau siège est fixé **chez Madame TELLE Dominique, Résidence Maria Stella, Quartier Santore, 20260 à CALVI.**  
**Ancien article 4** le siège social est fixé rue Albert 1er prolongée à CALVI 20260  
**Nouvel article 4** le siège social est fixé chez Madame TELLE Dominique, résidence Maria Stella, Quartier Santore, 20260 à CALVI.

N° 35

### LA COOPERATIVE D'ENTREPRENEURS DE CORSE

SARL à capital variable de 3300,00 Euros  
 Immeuble St. Jean, Avenue de Bastia,  
 20137 Porto-Vecchio  
 799576145 R.C.S. Ajaccio  
 Sigle : SC'OPARA

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/09/2016, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 28/09/2016. **Nouvel objet social** : Appui à la création et au développement d'activités économiques par des entrepreneurs personnes physiques. Elle met en œuvre un accompagnement individualisé des personnes et des services mutualisés. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

**ICN : Annonces légales**  
**PROCHAINE PARUTION**  
**21/10/2016 - N° 6636**

N° 36

**ALALIA IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 8000 euros  
 Siège social : Catéraggio - RN 198  
 20270 Aléria  
 RCS Bastia 527 901 490

Aux termes d'une délibération en date du 01 septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

### MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 37

### DIGIACOMO CHARLES ET FILS

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 64.000 euros  
 Siège social : Santa Giulia  
 Propriano - 20110 Propriano  
 399 120 062 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2016 :

Le capital a été augmenté d'une somme de 56.377,55 euros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. L'article 7 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :

\* **Ancienne mention**

Capital : 7622,45 euros

\* **Nouvelle mention**

Capital : 64.000 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 38

### AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Suivant décision du Président en date du 28 juillet 2016 de la société **D.A.Z** - S.A.S au capital de 9.000 €; immatriculée au R.C.S d'Ajaccio sous le n° 810 874 818 dont le siège social est situé Route de Bavella - Zonza Village à Zonza [20124]

- **il a été décidé** : D'augmenter le capital social de 9.000 € au moyen de la création de 159 actions nouvelles de 10 € chacune entièrement libérées. Le capital est ainsi porté à la somme de 10.590 €. Les articles 6 et 7 des statuts relatif au capital ont été modifiés en conséquence. Les formalités seront effectuées au R.C.S d'Ajaccio.

N° 39

### AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Suivant décision du Président en date du 28 juillet 2016 de la société **D.A.B** - S.A.S au capital de 10.000 €. immatriculée au R.C.S de Bastia sous le n° 810 818 022 dont le siège social est situé Route d'Ortale à Biguglia [20620]

- **il a été décidé** :

D'augmenter le capital social de 10.000 € au moyen de la création de 1178 actions nouvelles de 10 € chacune entièrement libérées. Le capital est ainsi porté à la somme de 11.780 €. Les articles 6 et 7 des statuts relatif au capital ont été modifiés en conséquence. Les formalités seront effectuées au R.C.S de Bastia.

## DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 40  
lexalp

SCP BOISSON & ASSOCIES  
Associés Associés  
S'inscr. - BP 827  
120, Rue Albert Sabatier  
73008 CHAMBERY CEDEX  
Tel. : 04 79 75 17 90  
Fax. : 04 79 75 17 90

### DANIEL VERDIER

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation

Au capital de 39.000 euros

Siège social et de liquidation :

Villa Lucienne, Route de Conca,  
Lieu dit Fiorino, Commune de Zonza,  
20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio  
440 434 850 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 septembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Daniel VERDIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

### CORSICA SENTEURS

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation

Au capital de 400 euros

Siège social : 4, Quartier Neuf

20260 Calvi (Corse)

494 384 498 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2012, la dissolution anticipée de la société à compter du 1er septembre 2012 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :  
- Madame Marie Pierre Restitute GARRARD, demeurant 4 QUARTIER NEUF, 20260 Calvi, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaligner l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à 4 QUARTIER NEUF, 20260 CALVI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 42

### LA FABRIQUE

SARL Unipersonnelle

Au capital de 1000 Euros

17 Rue de la Porta, 20000 Ajaccio

538672338 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Associé unique en date du 30/09/2016 l'associé unique a : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation - donné quitus au Liquidateur, Mademoiselle CARTA MURIEL, 3 RUE MAJOR LAMBROSCHINI, 20000 AJACCIO, pour sa gestion et décharge de son mandat - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 43

### COTE MARCHE IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 7.623 euros

Siège : 3 Rue Neuve, 20200 Bastia

40439215100019 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 30/09/2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme MARTINE POLIDORI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 44

### SARL STUDIOS D'ENREGISTREMENT LA SOURCE

SARL au capital de 7500 Euros

campo al muro, 20133 Carbuccia

452852585 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 30/06/2015 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation - donné quitus au Liquidateur, Madame romei laurence campo al muro, 20133 Carbuccia, pour sa gestion et décharge de son mandat - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 45

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE - G.H.S.

Société Civile Immobilière

Au capital de 30.000 euros

Siège social : Villa les Bruyères

Quartier Colombani, 20200 Bastia

RCS Bastia 529 617 763

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 septembre 2016, il a été décidé de dissoudre la société par anticipation et de la mettre en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Le siège de liquidation est fixé à Villa les Bruyères, Quartier Colombani, 20200 BASTIA. Madame Armelle SIALELLI, demeurant Villa les Bruyères, Quartier Colombani, 20200 BASTIA, est nommée liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

### EXTRAIT DE JUGEMENT

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 46

Par jugement en date du 04/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'égard de :

Bureau 20 [SARL]

3, rue Victor Hugo, Villa "Carbuccia"  
Quartier de Lupino, 20600 Bastia

Activité : Vente de fournitures de bureau et prestations de tirages de plans  
RCS Bastia : B 497 220 491, 72 B 49

Date de cessation des paiements :  
31/08/2016

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 47

Par jugement en date du 04/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'égard de :

Annalaura [SARL]

37, Boulevard Paoli

"Boutique CAMPA"

20200 Bastia

Activité : Habillement, hommes, femmes et enfants

RCS Bastia : B 481 573 004, 2005 B 86

Date de cessation des paiements :

31/08/2016

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 48

Par jugement en date du 04/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'égard de :

Barros Ferreira Miguel Antonio

Lieu-dit Valicella

20215 Vescovato

Activité : Maçonnerie générale

RM : N°792 779 761 [353.13.2B] - Radié -

Date de cessation des paiements :

07/09/2015

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 49

Par jugement en date du 04/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'égard de :

Société RCG Automobiles [SARL]

Piazza di a Funtana

20227 Ghisoni

Activité : Réparation, carrosserie, peinture et mécanique générale automobile

RCS Bastia : B 520 436 007, 2010 B 100

Date de cessation des paiements :

31/08/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Albert Fusella

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la

publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 50

Par jugement en date du 04/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Doddoli Alberto

Lotissement Dirudu, Villa n°13

20221 Valle di Campoloro

Activité : Peinture décoration, rénovation intérieure et extérieure

RM : N°434 626 396 [50.01.2B] - Radié -

Date de cessation des paiements :

11/05/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 51

Par jugement en date du 04/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SARL GSM 78

Groupe Structure Métallique [SARL]

60, rue Chiassu Longu

20215 Venzolasca

Activité : Structures métalliques, installations électriques

RCS Bastia : B 490 672 094, 2014 B 543

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

### ARRÊT INFIRMATIF

N° 52

Par arrêt en date du 13/01/2016, la Cour d'Appel de Bastia :

- A infirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Bastia en date du 30/09/2014, ayant prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'encontre de :

Krimi Jibril

5, Lotissement Le Lancone

"Pro Façades", 20620 Biguglia

Activité : Projection de façades - petite maçonnerie

RM : N°442 276 572 [173.09.2B] Radié

### ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 53

Par jugement en date du 04/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Bouchafra Abdelhakim

Chemin du Macchione

Rés. San Ghjisu, Bât.C - 20600 Bastia

Activité : Articles de bazar et produits alimentaires (ambulant et sédentaire)

RCS Bastia : A/433 013 513, 2002 A 304

A fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés.

N° 54



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**  
**MAIRIE DE L'ILE ROUSSE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**2ème Parution,**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de la commune L'Île-Rousse, du 10 octobre 2016 au 09 novembre 2016 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur **Antony HOTTIER**, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Bastia et Monsieur **Yves POGGI**, Docteur d'Etat en Sciences, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de L'Île-Rousse, pendant la durée de l'enquête, du 10 octobre 2016 au 09 novembre 2016 inclus :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,  
 - à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de L'Île-Rousse, 1 Avenue David Dary, 20220 L'Île-Rousse.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de L'Île-Rousse dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://mairie-ilerousse.com/>.

Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de L'Île-Rousse pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 10 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 26 octobre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 9 novembre de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de L'Île-Rousse et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <http://mairie-ilerousse.com/>.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal pourra par délibération et au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de L'Île-Rousse.

N° 55

**AVIS**

Le préfet de département de la Corse-du-Sud, par arrêté n°16-0837 en date du 28 avril 2016, a instauré un périmètre de protection de biotope dénommé "APP du biotope du site Terrasses sableuses et zone humide du Liamone", sur le territoire des communes de COGGIA et CASAGLIONE.

Cet arrêté délimite la zone de protection de biotope, fixe les mesures de protection, les sanctions encourues et détermine les modalités de suivi de ce site.

Cet arrêté et ses annexes peuvent être consultés dans les mairies concernées et à l'adresse électronique suivante du site de la DREAL de Corse :

<http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/les-apb-en-corse-r240.html>.

N° 56

**AVIS**

Le préfet de département de la Haute-Corse, par arrêté n°02B/004/2016-001 en date du 11 février 2016, a instauré un périmètre de protection de biotope dénommé "APP du biotope de la Biscutella rotgesii Foucaud", sur le territoire des communes de GHISONI et GHISONACCIA.

Cet arrêté délimite la zone de protection de biotope, fixe les mesures de protection, les sanctions encourues et détermine les modalités de suivi de ce site.

Cet arrêté et son annexe peuvent être consultés dans les mairies concernées et à l'adresse électronique suivante du site de la DREAL de Corse :

<http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/les-apb-en-corse-r240.html>.

N° 57

**AVIS**

Le préfet de département de la Haute-Corse, par arrêté n°02B/004/2016-003 en date du 4 mai 2016, a instauré un périmètre de protection de biotope dénommé "APP du biotope de Punta Quarcetu-Jacques Gamisans", sur le territoire de commune de AÏTI.

Cet arrêté délimite la zone de protection de biotope, fixe les mesures de protection, les sanctions encourues et détermine les modalités de suivi de ce site.

Cet arrêté et son annexe peuvent être consultés dans la mairie concernée et à l'adresse électronique suivante du site de la DREAL de Corse :

<http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/les-apb-en-corse-r240.html>.

N° 58



**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse de la personne publique :**

Commune de GROSSETO PRUGNA  
 BP 93 - Mairie annexe de Porticcio  
 20166 Porticcio.

**Mode de passation :** Articles. 27, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Objet du marché :** Marché d'interventions hydrauliques sur le réseau AEP de la Commune de GROSSETO-PRUGNA période 2016-2017.

**Critères de jugement :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix et de la valeur technique.

**Pondération des critères de jugement :**

1. Valeur Technique 60%.
2. Prix 40%

**Dossier de la consultation :** Un règlement de la consultation, le bordereau des prix, un Cahier des Clauses Particulières et l'Acte d'Engagement.

Le dossier est téléchargeable sur les sites internet suivants :

[www.e-marchéspublics.com](http://www.e-marchéspublics.com), <http://grosseto-prugna.e-marchéspublics.com>

**Remise des offres :** Pour une remise des offres par voie électronique, utiliser la plate-forme de dématérialisation <http://www.e-marchés-publics.com>.

Les offres peuvent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception ou remise contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie annexe de Porticcio - BP 93 - 20 166 Porticcio

**Date d'envoi à la publication :** 05 octobre 2016

**Date limite de réception des offres :** Mercredi 09 novembre 2016 à 12h00.

**Renseignements :** Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio

BP 93 - 20166 Porticcio  
 Tél : 04 95 25 29 27 - Fax : 04 95 25 06 21  
 courriel : [lesservicestechiques@orange.fr](mailto:lesservicestechiques@orange.fr)

N° 59

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur  
 Avenue Paul Giacobbi  
 BP 678  
 20601 BASTIA - Cedex  
 Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29  
 web : <http://www.oehc.fr>

**L'avis implique un marché public**

**Objet :** Travaux de fourniture et pose de canalisation DN 800 mm en fonte ductile sur environ 660 ml en remplacement de la conduite actuelle acier sur la commune de Ghisonaccia.

**Référence acheteur :** 2016-033-SI

**Type de marché :** Travaux

**Procédure :** Procédure adaptée

**Code NUTS :** FR83

**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non

**Conditions relatives au contrat**

**Financement :** Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHc, avec la participation de la CTC.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique. Conformément à l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le délai maximal de paiement sur lequel s'engage l'acheteur est de 30 jours.

**Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Pour les justificatifs, se référer au règlement de consultation.

**Qualifications souhaitées ou références équivalentes :** IP 5111.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

20% Organisation, qualifications et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux

10% Prise en compte de la notion de développement durable

50% Prix

**Remise des offres :** 28/10/16 à 12h00 au plus tard.

à l'adresse : OEHc

Secrétariat de direction  
 2ème étage  
 AVENUE PAUL GIACOBBI  
 BP 678  
 20601 BASTIA - CEDEX

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée,** l'euro.

**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mël : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

**Envoi à la publication le :** 05/10/16

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.oehc.fr>



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE CORSE

### Pouvoir adjudicateur :

#### Désignation :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE CORSE - LA CITADELLE - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

#### Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

#### Objet de l'accord-cadre :

TRAVAUX ET BRANCHEMENTS SUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un accord-cadre.

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande

Type d'accord-cadre de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Code NUTS : FR832

CPV principal : 90430000-0

CPV secondaire : 45232423-3

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 104.500,00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 104.500,00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 104.500,00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée initiale de 1 année(s).

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

Reconduction n°1 : 1 année(s)

Reconduction n°2 : 1 année(s)

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : Aucune avance n'est prévue

#### Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

#### Capacité économique et financière :

- la preuve d'une assurance pour risques professionnels

#### Capacité technique et professionnelle :

- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre

Présentation de candidature sous forme de DUME : L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Procédure : MAPA ouvert

#### Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Délai d'exécution pondéré à 40 %.

2. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

#### Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2016-07

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/10/2016

Date limite de réception des offres : 08/11/2016 à 11:00

Date limite pour la réception des demandes de DCE ou pour l'accès au DCE : 31/10/2016 à 11:00

Les candidats peuvent demander des renseignements au plus tard avant le 31/10/2016, par une demande écrite ou par courriel.

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Acheteur public Communauté des Communes du Centre Corse

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

#### Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

#### Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois : .../...

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membre de plusieurs groupements.

#### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

#### Conditions de remise des candidatures

Les candidatures peuvent être transmises par voie électronique ou dans les mêmes conditions que les offres.

Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La remise des candidatures contre récépissé est autorisée. Les candidatures et les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard avant le 31/10/2016, une demande écrite ou par courriel à :

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : LA CITADELLE - 20250 CORTE

Tél : 04 95 47 04 04/Télécopie : 04 95 47 71 78

Adresse de remise des offres : Voir ci-dessus



## AVIS DE MARCHÉ

### 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32,

Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet: <http://www.pietrabugno.com>

courriel : [commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr](mailto:commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr)

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [Article 25, 27, 31 à 37 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics].

3 - OBJET DU MARCHÉ : Fourniture de lanterne d'éclairage public à led.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur: <https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32

Courriel : [marchéspublicsvdp@orange.fr](mailto:marchéspublicsvdp@orange.fr)

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres peuvent être adressées ou remises soit sur un support papier à l'adresse suivante :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO, soit déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr>.

8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 2 Novembre 2016 - 17h00.

9 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : 10 octobre 2016.

Le Maire, Michel ROSSI,

## COMMUNE DE SERMANO

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

#### MARCHÉ DE TRAVAUX

#### 1) Organisme qui passe le marché :

Commune de SERMANO

Village

20212 SERMANO

Tél et Fax : 04 95 48 67 27

Courriel : [mairiedesermano@orange.fr](mailto:mairiedesermano@orange.fr)

2) Objet du marché : Réfection de murs aux abords du cimetière

3) Caractéristiques principales : Réalisation du mur de clôture (80 m<sup>3</sup>) ; Mise en place de couronnement à la chaux (65 ml)

4) Critères de sélection des candidatures : Se référer au règlement de la consultation.

5) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

\* 55 % : Valeur technique de l'offre

\* 35 % : Prix des prestations

\* 10 % : Délai d'exécution

#### 6) Retrait du DCE :

Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur

<http://www.achatspublicscorse.com>

7) Procédure : Procédure adaptée [article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016].

8) Date limite de remise des candidatures et des offres :

Le Vendredi 18 Novembre 2016 à 12h00.

#### 9) Procédure de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

10) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 7 octobre 2016



## AVIS D'ACCORD CADRE

### A BONS DE COMMANDE

#### Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/ Entité Adjudicatrice

Montant supérieur au seuil de 418.000 € HT

CCI2B/DC/2016.093

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

**Objet de l'accord cadre :** Appel à candidature pour les services de gardiennage et de surveillance du Port de Commerce de Bastia.

**Durée de l'Accord Cadre :** 1 an renouvelable 3 fois

**Lieux de livraison :** Port de Bastia.

**Nomenclature Européenne CPV :** 79 71 30 00 - 5 Services de gardiennage

#### Caractéristiques principales :

Il s'agit de garantir sur le site, en fonction des horaires et fréquences définis ci-après, la présence d'agents formés au gardiennage, à la surveillance et à l'exploitation du Port de Commerce de Bastia. Ces agents auront pour mission principale le gardiennage et la surveillance de l'ensemble de la plate-forme portuaire. Ils pourront également durant la vacation, et sous l'autorité du Chef d'équipe de Gestion des Flux, apporter un soutien logistique dans les missions d'exploitation du Port de commerce de Bastia.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Mode de dévolution de l'accord cadre :** L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

#### Mode de passation de l'accord cadre :

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 12, 26, 331.1°, 74, 78I.al.3, 78 II., et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 74 al.4 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.1 du Décret sus indiqué.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I.al.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel :

**Minimum annuel :** 50.000,00 € H.T.

**Maximum annuel :** 100.000,00 € H.T.

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

#### Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

**Crédits ouverts à la section :** 120

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :** Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

**LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION**

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. .../...

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des candidatures :** Le 02 novembre 2016 à 10 heures

#### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières, des compétences et moyens professionnels, des références, certificats de capacité, autorisation administratives et agréments préfectoraux nécessaires à l'exécution de la prestation et de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

#### Critères de jugement des offres pour chacun des lots :

Les offres seront examinées selon les critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, pour les trois lots :

1. Prix des prestations : 70 %

2. Valeur technique au regard des moyens humains et techniques mis en oeuvre pour l'exécution des prestations 30%

**Durée de validité des offres :** 6 mois

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2016.093

**Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

#### Renseignements complémentaires :

**Renseignements administratifs :** Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

#### Renseignements techniques :

Port de Bastia

Tél : 04.95.54.25.19

Fax : 04.95.54.44.96

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

#### ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

#### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** Oui, le 11 octobre 2016

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 11 octobre 2016

N° 64

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCEDURE ADAPTEE

#### Identification de l'organisme qui passe le marché :

M. le Directeur de la MSA de la Corse, BP 407,  
20175 Ajaccio Cedex 1

**Objet du marché :** Nettoyage des locaux de la MSA de Corse

**Durée du marché :** Deux ans

**Nombre et consistance des lots :** Deux lots :

**Lot 1 :** Agences et permanences

**Lot 2 :** Siège

**Procédure de passation :** Procédure adaptée

**Critères de sélection :** Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

Le prix des prestations / 45

La qualité de l'organisation et des moyens / 45

Références / 10

**Date limite :** 17 novembre 2016

**Renseignements divers :** - Tel : 04 95 29 27 07 ou 04 95 29 27 73 ou 04 95 29 27 99

- Courriel : [moyenslogistiques.blf@msa20.msa.fr](mailto:moyenslogistiques.blf@msa20.msa.fr)

Adresse Internet : [www.msa20.fr](http://www.msa20.fr)

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :** 07/10/2016

**PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD****DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
ET DE LA MER DE LA CORSE DU SUD****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Régularisation de la plateforme aéroportuaire de Figari et des travaux  
d'aménagement prévus en phase 1 par la Collectivité Territoriale de Corse.****2ème parution.**

Le public est informé qu'une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau en application des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement sera ouverte. Le projet prévoit notamment la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et usée, de renforcer la piste, d'agrandir une zone de stockage de matériaux et de raccorder la bretelle « aviation générale » à la piste.

**Siège de l'enquête :** Mairie de Figari

**Durée de l'enquête :** 34 jours consécutifs, du mercredi 19 octobre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus.

Jours et heures de consultation du dossier d'enquête avec possibilité d'inscrire les observations sur le registre d'enquête : du mercredi 19 octobre au lundi 21 novembre 2016 (sauf les mardis après-midi, les samedis, les dimanches) en mairie de Figari.

**Commissaire enquêteur :** M. Gilles ROPERS suppléé par Mme Catherine FERRARI.

Le public peut adresser ses observations par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Figari - place des Magnolias, 20114 Figari - avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer directement au siège de l'enquête aux dates et jours suivants :

- le mercredi 19 octobre 2016 de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
- le lundi 31 octobre 2016 de 15h00 à 17h00
- le lundi 21 novembre 2016 de 09h00 à 12h00

Il pourra être pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur en mairie de Figari.

**COMMUNE DE PIEVE****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****Nom et adresse de la personne publique :**

M. le Maire de Pieve, commune de Pieve 20246,

**Procédure de passation :** Procédure adaptée - nouveau code des marchés publics (Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**Objet du marché :** Réfection d'un tronçon de piste et de son mur de soutènement menant aux ressources en eau de la commune

Le dossier de consultation est disponible à la mairie aux heures d'ouvertures ou demandé par courrier.

Les offres devront être reçues avant le 7 novembre 2016.

**Critères d'attribution du marché :** Le marché sera attribué en fonction des critères ci-dessous :

- Prix
- Compétences techniques
- Délais

**Pour tous renseignements concernant les travaux :** Mairie de Pieve 20246, tél : 04.95.37.63.39 - Portable de M. le Maire Jacques LINALE : 06.22.52.54.94

**DERNIERES MINUTES****LA COOPERATIVE  
D'ENTREPRENEURS  
DE CORSE**

SARL à capital variable de 3300,00 Euros  
Immeuble St. Jean, Avenue de Bastia,  
20137 Porto-Vecchio  
799576145 R.C.S. Ajaccio  
Sigle : SC'OPARA

Par délibération en date du 28/09/2016, de l'AGE statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

**RECTIFICATIF**

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans l'Informateur Corse Nouvelle N°6624 du 29/07/2016. Constitution de la SARLU HOLDING ARTHUR. **Il fallait lire :** "Aux termes d'un ASSP en date à Ajaccio du 20/07/2016" et "**capital social :** 192.000 EUR". Le reste inchangé.

Pour mention,

**« PLOMBERIE SOL »**

Société par action simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Lotissement Effrico 2,  
N°2 Baleone  
20167 Sarrola-Carcopino  
529 915 100 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30 septembre 2016 : L'associé unique Monsieur HELEC Vincent, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Le Président, Associé unique,  
Monsieur Vincent HELEC.

**L'EPIC**

SARL au capital de 5000 euros  
Siège social : Zone Artisanale  
Baléone Centre, RN 194,  
20167 Sarrola-Carcopino  
808 261 242 RCS d'Ajaccio

L'assemblée générale du 25/07/2016 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS d'Ajaccio.

**SOCIETE HOTELIERE  
DE LA HAUTE VILLE**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital Social : 7.622 Euros  
Siège Social :  
Bonifacio (Corse-du-Sud)  
Quartier de la Citadelle  
R.C.S. Ajaccio B 350 778 510

Le contrat de location-gérance du 1er mars 2013, liant la société à la SARL "TOMA", dont le siège social est à BONIFACIO, Port de Plaisance, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro B 502 815 756, pour l'exploitation de la branche d'activité de restaurant dépendant du fonds de commerce d'hôtel restaurant à l'enseigne "HOTEL RESIDENCE DU CENTRE NAUTIQUE" sis à BONIFACIO, Port de plaisance, a pris fin par arrivée du terme le 29 février 2016.

Pour avis,

**FAST INFORMATIQUE**

SARL au capital de 5000,00 Euros  
A COLOMBINA,  
20129 Bastelicaccia  
451549885 R.C.S. Ajaccio  
Sigle : FAST INFORMATIQUE

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 03/05/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **AVENUE MARECHAL LYAUTEY, IMMEUBLE LE MOZART, 20000 AJACCIO** à compter du 10/10/2016. Gérance : Monsieur Fabrice DELMEIRE, demeurant 2 avenue de la grande armée, Le rond point B, 20000 AJACCIO. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

**L'ALTO DI PINARELLO**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 27.624 euros  
Siège social : Pinarello - Zonza  
20137 Ste Lucie de Porto Vecchio  
442339586 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01 juillet 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée L'ALTO DI PINARELLO a décidé de transférer le siège social du "TAGLIO ROSSO - ROUTE DE SOTTA - 20137 PORTO VECCHIO" au "**PINARELLO - ZONZA - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO**" à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**MORA DI L'ONDA**

SARL au capital de 3.000 €  
Siège : Route de Cala Rossa  
20137 Lecci  
492142674 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 29/09/2015, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS AJACCIO.

**SOCIETE CIVILE L'OASIS**

Société Civile En Liquidation  
Au capital de 1524 Euros  
Siège Social : Furiani  
20600 Lieu-dit Fornaccina, Furiani,  
Siège de Liquidation :  
35 Route de San Martino  
20200 San Martino Di Lota  
RCS Bastia N°: 340 046 614

**AVIS DE DISSOLUTION  
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 juillet 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilles DELLAMONICA, demeurant 35 Route de de San Martino di Lota, 20200 San Martino di Lota, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 35 route de San Martino, 20200 San Martino di Lota.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



UMI-NO-NAKA

# Un peu de Soleil Levant à Ajaccio

Photo Manon Perelli

**Association Corse-Japon, Umi-no-naka aspire à tisser des liens entre les deux îles et à faire découvrir la culture nippone aux insulaires. Fin septembre, elle organisait pour la deuxième fois un festival du Japon dans la cité impériale. Une nouveauté qui semble avoir conquis le public.**



Photo DR

Le pari est osé. «Offrir un petit bout du Soleil Levant depuis l'autre bout du monde». Mais relevé haut la main au quotidien à Ajaccio par l'équipe de l'association Corse-Japon, Umi-no-naka. Née en 2013 sous l'impulsion d'un petit groupe d'amoureux de l'archipel, Umi-no-naka - comprendre «au milieu de la mer» - a depuis établi ses quartiers au sein du centre social St-Jean, où elle vit le Japon passionnément. Le but premier de l'association est de promouvoir le pays à travers de nombreuses activités déclinées pour un public de tout âge. Tous les mercredis soirs, les adhérents et les curieux sont ainsi invités s'ouvrir à la culture nippone à travers des ateliers créatifs, des jeux, des mangas, mais aussi des cours de langue, une découverte de l'art, un plongeon dans l'histoire, et autre initiation à l'origami. En somme tout y est pour faire découvrir la culture et les traditions de ce pays qui en fait rêver plus d'un. «On propose toutes les activités qui intéressent les membres. On peut parler aussi bien d'art que sociologie. Récemment on a fait un débat sur la femme au Japon par exemple», explique Déborah Ferri-Pisani, présidente de l'association.

Mais les activités d'Umi-no-naka ne s'arrêtent pas là, car elle s'est aussi fixée pour mission de tisser des liens entre les deux îles. Des échanges avec des Japonais ont ainsi été noués au point que quelques uns sont même déjà venus visiter notre île et en sont repartis conquis. Il faut dire de nombreux points communs existent entre les deux cultures insulaires. «Il y a des liens avec le Japon qu'on ne s'explique pas forcément», souligne Déborah Ferri-Pisani. La jeune femme, qui avait au départ rejoint l'association en tant que professeur de japonais avant d'en reprendre les rênes, parle en connaissance de cause puisqu'elle a elle même vécu au pays du Soleil Levant durant une année. Une expérience dont elle parle des étoiles plein les yeux. Evoquant «un peuple et une culture formidables», elle note les similitudes nombreuses des deux peuples, à commencer par leur culture de l'accueil. «Quand je vivais au Japon,

il y a une mentalité et des manières de penser que je comprenais mieux que des collègues du continent. C'est indéniable: il y a des particularités que l'on retrouve aussi bien en Corse qu'au Japon», insiste-t-elle.

Forte de ses activités hautes en couleurs, force est de constater que la formule Umi-no-naka prend. Dès le départ, l'association attire le public ajaccien. Au point qu'une idée germe rapidement: créer un festival du Japon dans la cité impériale. En partenariat avec la mairie d'Ajaccio, les nombreux adhérents travaillent d'arrache pied jusqu'à l'aboutissement: une première édition au centre social St-Jean en novembre 2014. Une expérience inédite où le fort engouement de visiteurs venus toute la Corse se fait sentir. Un constat en ressort: les amoureux du Japon, nombreux sur l'île de beauté, sont très réceptifs à ce genre d'événement et en redemandent. Dès lors, l'association s'astreint à réitérer l'expérience au plus vite. Le festival devient un peu le point culminant de ses activités. Une seconde édition voit le jour le 24 septembre. Cette fois-ci Umi-no-naka investit la nouvelle maison de quartiers des Cannes. L'accueil du public ne se fait pas attendre puisque les lieux ne désempliront pas de la journée. Plongés en immersion totale dans la culture japonaise, les visiteurs repartent séduits. Au détour d'un couloir, ils ont pu croiser leur personnage de manga préféré à l'occasion du concours de cosplay, avant de s'initier à la calligraphie et de terminer leur visite par une séance de méditation. Un succès!

Devant ce plébiscite, les membres d'Umi-no-naka espèrent bien pérenniser ce rendez-vous et pensent déjà à la troisième édition. L'association qui continue son petit bout de chemin aux accents de l'autre bout du monde semble avoir trouvé sa place dans le cœur du public. ■ Manon PERELLI

**Si vous souhaitez participer aux activités de l'association, vous pouvez les retrouver tous les mercredis au centre social St Jean, ou les contacter via leur page Facebook:**

**[www.facebook.com/asso.uminonaka](http://www.facebook.com/asso.uminonaka)**



# Les Dragons Bleus, le taekwondo passion

***Entre art martial et philosophie orientale, le taekwondo a fait sa voie en Corse où l'on dénombre une douzaine de clubs. Fondateur du club Les Dragons Bleus et délégué technique de la ligue corse, Antoine Rossi a largement contribué à ce développement.***



La pratique d'un sport est histoire de passion. Quel qu'il soit. Mais quand il s'agit d'arts martiaux la dépense physique et le plaisir de la compétition ou de l'effort s'allient à cet esprit empreint de philosophie orientale qui domine l'action. Antoine Rossi est 4e dan de taekwondo, moniteur diplômé d'Etat, responsable des entraînements au club Les Dragons Bleus - qu'il a créé en 2004 - mais aussi actuel délégué technique régional (DTR) de la Ligue corse FFTDA [Fédération française de taekwondo et disciplines associées]. Les arts martiaux, il les a découverts à 9 ans. Comme beaucoup, il a commencé par le judo. Puis il s'est dirigé vers le karaté, au sein du Karaté club bastiais (KCB). C'est alors qu'il a rencontré Maître James Seng, 6<sup>e</sup> dan de taekwondo, invité au dojo afin d'aider les élèves à améliorer leurs techniques de jambes pour les compétitions. Ce fut une révélation. S'il a mené un temps les deux de front, l'appel de l'art coréen fut le plus fort. Et c'est ainsi qu'il est pionnier du taekwondo en Corse. Actuellement, Les Dragons Bleus compte 200 adhérents et, au sein de la ligue corse, présidée par Nathalie Guyonvarho, ils sont plus de 700 répartis dans les 12 clubs affiliés de l'île. Une belle réussite!

«Le taekwondo, explique Antoine Rossi, est un art martial ancestral de la Corée. Le mot signifie «la voie des pieds et des poings». Codifié au milieu des années 50, il est arrivé en France en 69. Au plan mondial, son développement a été si rapide qu'il était déjà devenu sport olympique aux JO de Sydney en 2000». Quant à son origine, entre



Photos Claire Giudici

## REPÈRES

Le club a 11 ans d'existence, 200 licenciés, 20 ceintures noires formées, 9 professeurs diplômés et 3 arbitres nationaux issus de ses rangs. Le Dojang (salle d'entraînement du taekwondo) des Dragons Bleus se situe sur la commune de Furiani, au complexe sportif Eugène Bertucci. Le club de Calvi s'entraîne pour le moment au gymnase de Calenzana.

**Savoir + [www.tkd-dragonsbleus.com](http://www.tkd-dragonsbleus.com)**

**La ligue Corse de Taekwondo présidée par Nathalie Guyonvarho a également son Facebook et son site internet :**

**<http://www.taekwondo-corse.fr/>**

mythe et réalité, elle fait rêver. Il est possible que d'un point de vue politique, le taekwondo – associant différentes techniques coréennes et originaires des pays voisins – ait été un outil de propagande pour la jeune nation sud-coréenne, après l'occupation japonaise et le conflit avec la Corée du Nord. Mais la légende est tellement plus belle. Au Pays du Matin Calme, les premiers témoignages attestés de ces techniques auraient plus de 2000 ans. C'est cependant surtout l'esprit qui les domine qui est intéressant. Il y eut dans l'histoire de cette région du monde une période que l'on appela «des Trois royaumes». L'élite y recevait une formation aussi bien militaire qu'intellectuelle et artistique. Dans l'un de ces royaumes, appelé Silla (57 av. J.-C. à 935), existait une forme de confrérie militaire appelée Hwarang. «C'est un peu comme nos chevaliers du Moyen Age, poursuit Antoine Rossi. Hwarang veut dire «jeunes gens fleur», et c'était la fine fleur de la jeunesse du pays. Ils pratiquaient les arts martiaux, mais également l'équitation, le tir à l'arc, le combat au sabre, etc. Au-delà de cette formation martiale, ils s'imprégnaient de la sagesse de la philosophie bouddhiste et se devaient de respecter un code de conduite à la fois rigoureux et altruiste: loyauté, persévérance, courage, respect des aînés, engagement pour la défense de justes causes, dévouement envers les autres... Dans le taekwondo, il n'y a pas d'ennemi. C'est cet esprit que nous voulons voir perdurer chez nos jeunes. Il favorise le sens moral, le respect d'autrui, vise à rendre meilleur.»

Le taekwondo, sport olympique, est néanmoins plus connu par le grand public comme sport de combat présentant des techniques de jambes spectaculaires, avec des enchaînements de coups de pieds très hauts placés, au cours desquels les deux adversaires sont équipés d'un casque et d'un plastron. «On peut comparer un peu avec l'escrime. Durant les combats, ces outils nous permettent de compter les points. Puis il y a aussi la compétition technique: face au jury le taekwondoïste exécute un poomse, un combat imaginaire (comme les katas au karaté). Nous préparons nos adhérents aux compétitions, même si en Corse, le coût des déplacements sur le continent ne facilite pas les choses.» Le Dojang des Dragons bleus a obtenu de très bons résultats dans ce domaine. Pourtant la compétition n'est pas indispensable. On peut pratiquer par plaisir. «Ce sport s'adresse aux filles comme aux garçons, aux enfants comme aux adultes, à partir de 5 ans et sans réelle limite d'âge. Il permet de développer l'endurance, l'agilité, la souplesse, l'équilibre, la précision, donne une grande tonicité musculaire et favorise la confiance en soi. Nous voyons les enfants qui arrivent chez nous évoluer au fil de la saison. Qu'ils soient turbulents ou timides, ils trouvent au fil des entraînements le moyen de se poser, d'améliorer leur capacité de concentration, de se rassurer. Ils évoluent favorablement. Ça se ressent jusque dans leurs résultats scolaires. Puis, pour les adultes plus particulièrement, on acquiert des compétences en self défense.» ■ Claire GIUDICI

GLEN MATLOCK



# Un Sex Pistol à Bastia

*Lors de la première soirée d'Arte Mare, Henry Padovani revenait à Bastia pour le film-documentaire dont il est le sujet, Rock'n'roll... of Corse... et avec Glen Matlock. Le bassiste original des Sex Pistols ne pouvait qu'accepter l'invitation.*

*Propos recueillis par Michel MAESTRACCI*

## **Aviez-vous joué en Corse avec les Sex Pistols ?**

Non, par contre j'étais ici, en vacances, à Saint Florent, il y a deux mois et j'ai découvert les Calanche, Bonifacio, Calvi, Corte et aujourd'hui Bastia. Aussi quand Henry m'a demandé de venir me produire ici j'ai tout de suite répondu yes, même si ça n'est que pour une soirée.

## **Comment avez-vous rencontré Henry Padovani ?**

Je crois que la première fois que je l'ai rencontré j'avais un groupe, les Rich Kids avec Mick Jones [futur Clash] et il arrivait d'Écosse pour jouer avec nous. Nous avons répété et joué quelques titres ensemble, mais sans plus. Une autre fois j'étais dans un club avec un ami, et je lui ai demandé : « Qui joue ? » Réponse: ils sont quatre sur scène, c'est The Police avec Henry Padovani et Stewart Copeland. Quand nous avons discuté avec Henry, il n'était pas trop content car il y avait deux guitaristes dans la formation. Après avoir quitté le groupe, il a rejoint Wayne County and the Electric Chairs, ce qui pour moi correspond au meilleur nom d'un groupe punk. Et nous sommes devenus potes avec Chris Musto des Flying Padovanis, Nick Kent. J'aime Henry c'est un être sympa, un bon guitariste, il chante bien aussi, il est intéressant. Nous sommes toujours en relation et il y a peu, il m'a appelé pour un show TV.

## **Que représentait pour vous le punk à votre époque ?**

Cela signifiait essayer de se faire une place au soleil, d'être bien, avoir de l'argent et changer notre univers. Vous savez au milieu des années soixante-dix à Londres, tout le monde était en grève. On se disait il n'y a pas d'avenir. *God Save the Queen* traduisait ce no future et nous devions faire quelque chose pour que cela change, pour que nous ayons un avenir. Dans la musique ça s'est traduit par la volonté de jouer autre chose que ce que faisaient Yes et Genesis.

## **Peut-on simplifier en disant que la musique punk est née pour contester la suprématie de ce rock pompeux ?**

Disons que nous souhaitions revenir aux sources du rock. C'est ce que nous avons essayé de faire. Et c'est ainsi que sont apparus les Ramones, Blondie, Television et les Heartbreakers aux USA, et nous, nous avons débuté avec les Sex Pistols. Nous avons probablement été les premiers en Angleterre. Ce qu'il y avait d'original c'est que personne ne nous avait entendu et nous n'avions entendu personne et pourtant si notre musique était différente elle avait ce point commun d'être beaucoup plus simple.

## **Pensez-vous que la jeunesse d'aujourd'hui peut vivre les mêmes choses que vous à votre époque ?**

Tout le monde est en droit d'espérer. Mon fils à un groupe et c'est très dur pour lui car les gens écoutent de la musique moderne, et il a du mal à se faire entendre. Avec les Sex Pistols, nous avons eu beaucoup de chance, c'était une période riche qui prônait le retour aux fondamentaux du rock.

## **Pendant votre période Sex Pistols vous étiez moins exposé médiatiquement que Sid Vicious ou Johnny Rotten. Pourquoi ce choix ?**

Non, vous savez j'étais aussi exposé qu'eux, que ce soit lors des émissions de TV ou dans la presse spécialisée et nous étions très populaires.

## **Et à présent, que faites-vous ?**

Après les Sex Pistols, j'ai toujours évolué dans la musique. J'ai toujours joué que ce soit avec Iggy Pop, Ian Hunter ou Johnny Rotten. J'ai écrit des chansons et je me produis, parfois en solo, surtout en Angleterre. Et aujourd'hui, il y a toujours un peu de la musique des Pistols dans ce que je joue à la seule différence c'est qu'elle a évolué. ■

MARIE-JOSÉE CESARINI-DASSO

# Quel roman que sa vie!

**Entre réussir dans la vie et réussir sa vie, Marie-Josée Cesarini-Dasso n'a pas hésité.**

**Si le chemin fut long, parfois ardu, le parcours de cette avocate, docteur en droit, criminologue et écrivain est remarquable. À plus d'un titre.**



**À** l'instar de Napoléon, Marie-Josée Cesarini Dasso pourrait s'exclamer: Quel roman que ma vie! Après une enfance heureuse au sein d'une famille unie, elle perd très jeune ses parents. Son père, tout d'abord, puis sa mère à Nice dans son «exil». Un exil à la fois affectif et physique. Car à cette époque, on mariait encore les filles et Marie-Josée ne trouva point d'échappatoire à ce dessein. Comme elle l'affirme elle-même, «cette partie de ma vie ne fut qu'ombres et crevasses. À 29 ans j'étais seule au monde avec cinq enfants. La jeunesse pour moi a été difficile... jusqu'à la quarantaine, pour beaucoup de raisons. Mais sauf en de rares moments de désespoir, je n'ai jamais cessé d'espérer que le meilleur était devant. La vie est un défi, une course de montagne. J'ai essayé de descendre par le côté ensoleillé. Il faut prendre le risque de faire un jour ou l'autre ce que l'on aime. C'est toute la différence entre réussir dans la vie ou réussir sa vie».

Car Marie-Josée est une battante, un de ces êtres de lumière toujours positifs et prêts à aider autrui. «Me battre pour les autres m'a sortie de ça: c'était comme si je travaillais hors de moi. Oui, c'est ça travailler pour mes enfants et pour les autres m'a sauvé la vie... aux missions catholiques à Nice.» Puis, sur le tard, elle trouve sa véritable vocation. Elle qui abhorre l'injustice deviendra avocate. «Je déteste cette facilité qui consiste à dire: le monde est tel qu'il est et rien ne peut le changer. C'est faux, c'est un mensonge. On peut et l'on doit corriger certaines injustices. C'est pourquoi à un âge avancé pour entreprendre des études, les enfants déjà grands, j'ai voulu être avocate et m'occuper des femmes et des hommes en souffrance de justice.»

Elle se révèle pleinement dans cette carrière et poursuit de études brillantes. Puis très vite, une autre passion la rattrape. Celle de l'écriture qui, comme le Droit, s'inscrit toujours dans ce combat pour la justice. «J'ai voulu aussi écrire pour défendre avec humilité les femmes corses oubliées par l'Histoire, ces soi-disant criminelles

qui, pour la plupart, ne le seraient plus du tout maintenant. Je leur ai consacré ma thèse doctorale car en les rencontrant dans les archives jaunies, il me semblait les entendre murmurer: je ne serais pas morte tant que quelqu'un ne rétablira pas ma mémoire. Cette thèse a été diffusée dans le public et a fait l'objet de mon premier livre.»

Avec 14 ouvrages aujourd'hui à son actif, Marie-Josée vit l'écriture comme une évidence, quelque chose que l'on ne choisit pas: «ce sont les sujets et les personnages qui s'imposent à vous, pas le contraire. Quand on écrit, on a l'impression d'exprimer ce que les autres ressentent sans pouvoir toujours le dire. Ce qui me plaît surtout dans l'écriture c'est la confrontation entre deux solitudes, celle de l'auteur et celle du lecteur. Lire et écrire vous isole et vous libère à la fois, lorsqu'on le fait plus rien n'existe...»

Maintenant enfin, épanouie, entourée de l'amour des siens, ayant trouvé sa voie sentimentale et professionnelle, Marie-Josée Cesarini Dasso continue à écrire comme un besoin vital dans son quotidien. Et elle croit toujours que le monde peut changer. «Dans les années 70, j'écoutais Bob Dylan et Barbara. Ils racontaient des histoires universelles. Le monde extérieur était déprimé mais ils chantaient que le monde pouvait changer, je l'ai cru et je le crois toujours. Picasso peignait ce que l'on ne pouvait pas voir avec les yeux. Comme tous les grands génies de l'art. Les peintres de la Renaissance envoyaient des messages à travers leurs œuvres, chaque personne, chaque corps de métier pouvait les interpréter pour son compte personnel. Avec le livre, aussi modeste soit-il, c'est pareil, s'il apporte le réconfort à un seul être en ce monde, la partie est gagnée.» ■ Marie GAMBINI

**Dernier ouvrage:**  
**Nostalgiquement vôtre, aux éditions Marc Dasso.**  
**Savoir: [www.editions-marc-dasso.fr](http://www.editions-marc-dasso.fr)**

COLLOQUE DE PSYCHANALYSE DE L'ACF

# L'AMOUR DANS TOUS SES ÉTATS

**Parler d'amour... D'accord, mais...  
Lequel ? Comment ? L'ACF Restonica organise  
le 15 octobre un colloque de psychanalyse  
qui invite à considérer l'amour, le couple et  
le désir avec des regards contemporains.**

La question de l'amour est infinie. Avec le temps et l'évolution des mœurs, on peut s'inquiéter ou se réjouir de ce qu'il devient, de ses représentations, se demander s'il y a encore suffisamment d'espace aujourd'hui pour le dire et le vivre. L'heure est aux images violentes, la pornographie envahit les écrans, le langage, nous influence. Mais jusqu'où ? Quelles sont nos aspirations et les nouvelles normes ? Jusqu'où sommes-nous prêts à aller ? Que penser de la notion de couple dans notre monde ? Où se niche aujourd'hui le désir ? Autant de questions -et la liste n'est pas exhaustive - que l'Association de la cause freudienne (ACF) Restonica pose le 15 octobre, au Musée de la Citadelle de Bastia. Fondée il y a 10 ans à Corte, cette association d'étude de la psychanalyse, en lien avec l'Ecole de la cause freudienne (ECF) fondée par Lacan, attend un public de cliniciens travaillant dans le champ freudien mais aussi de médecins, éducateurs, enseignants et amis de la psychanalyse. Si, en 2014 et 2015, les forums ont été centrés sur la question de la violence contemporaine, « *il nous a paru important cette année d'inviter à lire et relire Jacques Lacan, notamment de mettre au travail sur son dernier enseignement autour de l'amour, du désir et de la jouissance* » précise Jean-Pierre Denis, psychanalyste bastiais, coordinateur et animateur de la rencontre. Lilia Mahjoub, membre de l'ECF et du conseil de l'Association mondiale de psychanalyse abordera la question de *L'amour et le temps*. Anne-Marie Bartoletti, Marie-Josée Raybaud, Noëlle Fraticelli et Marie-Rosalie Di Giorgio enrichiront le débat par leurs études des formules lacaniennes de l'amour. Afin de ne pas se couper d'approches différentes de la sienne, l'ACF Restonica a intégré à cette journée des séquences musicale et littéraire. Maryline Leonetti, chanteuse et musicothérapeute et ses élèves de l'Académie Musikallisté donneront à entendre une expression lyrique de l'amour, tandis que les lecteurs de l'association Musanostra, organisatrice et animatrice d'événements culturels, inviteront à s'intéresser à l'amour dans les lettres. Au travers de romans de Haruki Murakami, James Salter et Sofi Oksanen, il sera question tour à tour de l'adultère, l'homosexualité, la fixation, la mort du désir... Les actes de ce colloque devraient être disponibles d'ici quelques mois. ■ M-F. B-C

Savoir + : [acf.restonica.free.fr/](http://acf.restonica.free.fr/)

## L'amour dans tous ses états COLLOQUE

Association de la Cause freudienne Restonica

### Ouverture

Jean-Pierre Denis  
Psychanalyste, membre de l'ECF et de l'AMP  
Secrétaire de l'ACF Restonica

### Formules lacaniennes de l'amour

Anne-Marie Bartoletti  
Psychologue clinicienne, membre de l'ACF  
Marie-Rosalie Di Giorgio  
Psychanalyste, membre de l'ECF et de l'AMP  
Noëlle Fraticelli  
Psychologue clinicienne, membre de l'ACF  
Marie-Josée Raybaud  
Psychanalyste, membre de l'ECF et de l'AMP

### L'amour dans les lettres

Marie-France Bereni-Canazzi  
Présidente de Musanostra  
Critique littéraire  
Nathalie Malpelli  
Critique littéraire  
Bénédicte Savelli  
Critique littéraire

### « L'amour et le temps »

Conférence de Lilia Mahjoub  
Psychanalyste, membre de l'ECF et de l'AMP  
Présidente du CPCT Paris

### L'amour à travers chants

Maryline Leonetti  
Artiste lyrique, musicothérapeute  
Avec ses élèves de Musikallisté



Carine Poletti - Photographe -

**Samedi 15 octobre 2016**  
9h00 - 18h (Accueil : 8h30)  
Musée de la Citadelle - Bastia  
Salle de l'auditorium

Participation aux frais : 15 € Etudiants : 10 €

Renseignements : Jean-Pierre Denis - Tél. : 04 95 33 92 52 - E-mail : [j.p.denis@wanadoo.fr](mailto:j.p.denis@wanadoo.fr)

## LOCAUX À VENDRE OU À LOUER ZONE COMMERCIALE BALEONE

### BALEONE CENTRE RN194

10 LOCAUX COMMERCIAUX / BUREAUX  
DISPONIBLES À PARTIR DE 90M<sup>2</sup>  
CENTRE D'AFFAIRES  
FACILITÉ D'ACCÈS  
PARKING GRATUIT  
BRASSERIE L'EPIC À PROXIMITÉ



[rivesud-immobilier.com](http://rivesud-immobilier.com) ou 04 95 50 43 40

RIVE SUD  
immobilier

**AJACCIO****MARC BENSIMON**

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

**NADINE ASTRUCH**

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

**LA SORTIE AU THÉÂTRE**

Le 15 octobre, 21h. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Un couple se voit offrir deux places pour une représentation de *Faust*. Une sortie plaisante tourne à l'expédition lourde. Une comédie de Karl Valentin.

**JOURNÉES LA MARIE-DO**

Jusqu'au 16 octobre. Place Miot.

☎ 06 75 09 19 82 & www.association-la-marie-do.com

Des concerts, des spectacles, de la gastronomie, du sport, un défilé de mode, des apéritifs musicaux, des animations, et quelques surprises pour cette X<sup>e</sup> édition dont les bénéficiaires iront à des actions concrètes pour la lutte contre le cancer.

**CORSICA.DOC**

Du 19 au 23 octobre. Cinéma Ellipse & Espace Diamant.

☎ 06 13 21 39 87 & www.corsicadoc.fr

Le festival du film documentaire fête ses 10 ans en musique, avec une sélection de portraits de musiciens. Et une compétition Nouveaux Talents, sur des thèmes tels que l'exil, la migration, la guerre, l'amitié ou l'art.

**AVAPESSA****FORÊTS DANS LA BRUME**

Jusqu'au 20 octobre. Jardin botanique fruitier.

☎ 04 95 61 81 91

Photographe depuis 30 ans, Stéphane Guiraud montre ici la forêt telle qu'il l'a vue... et telle qu'il la ressent, en fusionnant des photographies pour créer «un monde plus complexe où l'imaginaire et le réel se confondent sans se contredire».

**BASTIA****BATTISTELLE**

Jusqu'au 28 octobre. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

L'exposition présente les gravures de l'illustratrice Marine Rivoal pour *Battistelle*, ouvrage-jeunesse consacré aux filastrocques de Ghjuvanteramu Rocchi et pour *Cui Cui et Trois petits pois*, parus aux éditions du Rouergue.

**CORSICA GENOVESE**

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports -pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

**ABD AL MALIK**

Le 19 octobre, 20h30. Centre culturel L'Alb'oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Depuis ses débuts dans le rap avec le groupe N.A.P Abd Al Malik a su prendre des libertés avec ce genre musical très codifié. En témoignent une fois encore les 13 titres de l'album *Scarifications*, produit par Laurent Garnier.

**BIGUGLIA****GIRAMONDU**

Du 15 octobre au 15 novembre.

Espace Culturel Charles-Rocchi.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

Lucia Thiers partage ses souvenirs de voyages (Indonésie, Australie, Pérou, Chili, Mexique) au travers de photographies, peintures et poésies qui composent une sorte de vision kaléidoscopique.

**PARTIE EN GRÈCE**

Le 21 octobre, 20h30. Centre culturel Charles-Rocchi.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

Seule dans sa cuisine, Solange, 50 ans, fait le bilan de sa vie. Les souvenirs défilent. Les regrets aussi... Sur un coup de tête, elle s'offre une escapade. Une comédie de Willy Russel, avec Valérie Mairesse.

**BONIFACIO****TRA SPERANZA**

Jusqu'au 15 octobre. Salle du corps de garde.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Le travail de Marc Ingoglia se situe en permanence dans l'expérimentation et fait appel à différentes techniques telles que peinture sur plexiglas ou application de plastique fondu sur panneau bois.

**I MAISTRELLI**

Le 20 octobre, 2h30. Eglise St François.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio-mairie.fr

Fondé en 2011 au sein de l'association U Filu d'amparera, ce groupe met les voix féminines au service d'une réappropriation de la tradition vocale populaire.

**MARIA GENTILE**

Le 22 octobre, 21h. Espace St Jacques.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio-mairie.fr

En 1769, peu après la défaite de Ponte-Novu, 5 jeunes gens sont exécutés et laissés sans sépulture. Au péril de sa vie, bravant les interdits, Maria, la fiancée de l'un d'entre eux, va enterrer son bien-aimé. Une pièce de Marie Ferranti.

**CORTE****LE PATRIMOINE VIVANT**

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

**PARIS, LONDRES, PONTE-LECCIA**

Jusqu'au 15 octobre. Bibliothèque universitaire.

☎ 04 95 45 02 86 & www.univ-corse.fr

Photographe, Patrick Battini parcourt les espaces habités, interroge les visages témoins, les événements apparents et les vides trompeurs. Au jeu des signes, l'humain laisse toujours signature de son passage, ses constructions, ses abandons.

**L'ÎLE ROUSSE****BATTISTA ACQUAVIVA**

Le 15 octobre, 21h. Cinéma Le Fogata

☎ 06 19 38 43 96 & www.weezevent.com

Avec sa tessiture de trois octaves et demi, Battista Acquaviva, l'auteur-compositeur-interprète, repérée en 2014-2015 par The Voice a sorti en 2015 l'album *Les Chants de Libertés*.

**PIGNA****ANTONELLO SALIS-JÉRÔME CASALONGA**

Le 21 octobre, 21h. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

L'accordéoniste et pianiste Antonello Sallis rencontre Jérôme Casalonga pour un duo inédit autour de l'improvisation et l'invention, entre instruments à vent et voix, percussions et claviers..

**VOYAGE**

Le 15 octobre, 16h. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Aux côtés d'un artiste professionnel, des artistes en herbe narrent l'aventure intérieure d'un clown en quête de son identité, qui effectue un cheminement onirique. Un projet de Loïc Soleilhavoup et Gaële et de l'atelier-cirque de L'Aria. A partir de 3 ans.

**PORTO-VECCHIO****JEAN-CHARLES PAPI**

Le 15 octobre, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18

Le nouveau spectacle de l'auteur-compositeur-interprète s'intitule *Essenziali*, comme son nouvel album dont les textes s'inspirent du Petit Prince de Saint-Exupéry et de cet essentiel qui est invisible pour les yeux, mais pas pour le cœur.

**PROPRIANO****APRÈS LA PLUIE**

Le 22 octobre, 21h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredropriano.com

Les employés et dirigeants d'une multinationale se retrouvent sur le toit d'un building pour fumer en cachette, mais aussi rêver, draguer, se défouler, régler des comptes. Et scruter le ciel, guetter l'arrivée de la pluie qu'on attend maintenant depuis 2 ans.

**PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ****JAKEZ ORKEZTRA**

Le 22 octobre, 21h. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Une violoniste, un guitariste, un contrebassiste, un batteur et une liberté musicale totale. Accueilli en résidence-crédation par Anima au printemps dernier, le groupe revient comme promis présenter son nouveau set.

**FÊTE DE LA SCIENCE**

Jusqu'au 18 octobre

Un peu partout dans l'île, la science s'explique, s'expose, se démontre, s'expérimente, s'anime et se vit. Programme détaillé de cette 25<sup>e</sup> édition.

En savoir + : [www.sciences-corse.fr](http://www.sciences-corse.fr)



# LE SALON DES **Seniors**

**LE SALON  
DE LA RETRAITE  
& DU TEMPS LIBRE**  
20 & 21 octobre



**PALAIS DES  
CONGRÈS  
AJACCIO**  
Entrée libre  
10h à 18h

**LOISIRS ■ VIE PRATIQUE ■ BIEN-ÊTRE ■ SANTÉ  
PATRIMOINE ■ RÉSIDENCES RETRAITE  
GASTRONOMIE ■ SERVICES À LA PERSONNE  
RÉNOVATION DE L'HABITAT...**

Renseignements au 04.42.82.72.09  
Thés dansants les après-midis - Restauration sur place



ARIAVAGES

SOFITEL  
CORSE HOTEL

AIR CORSICA



seniors